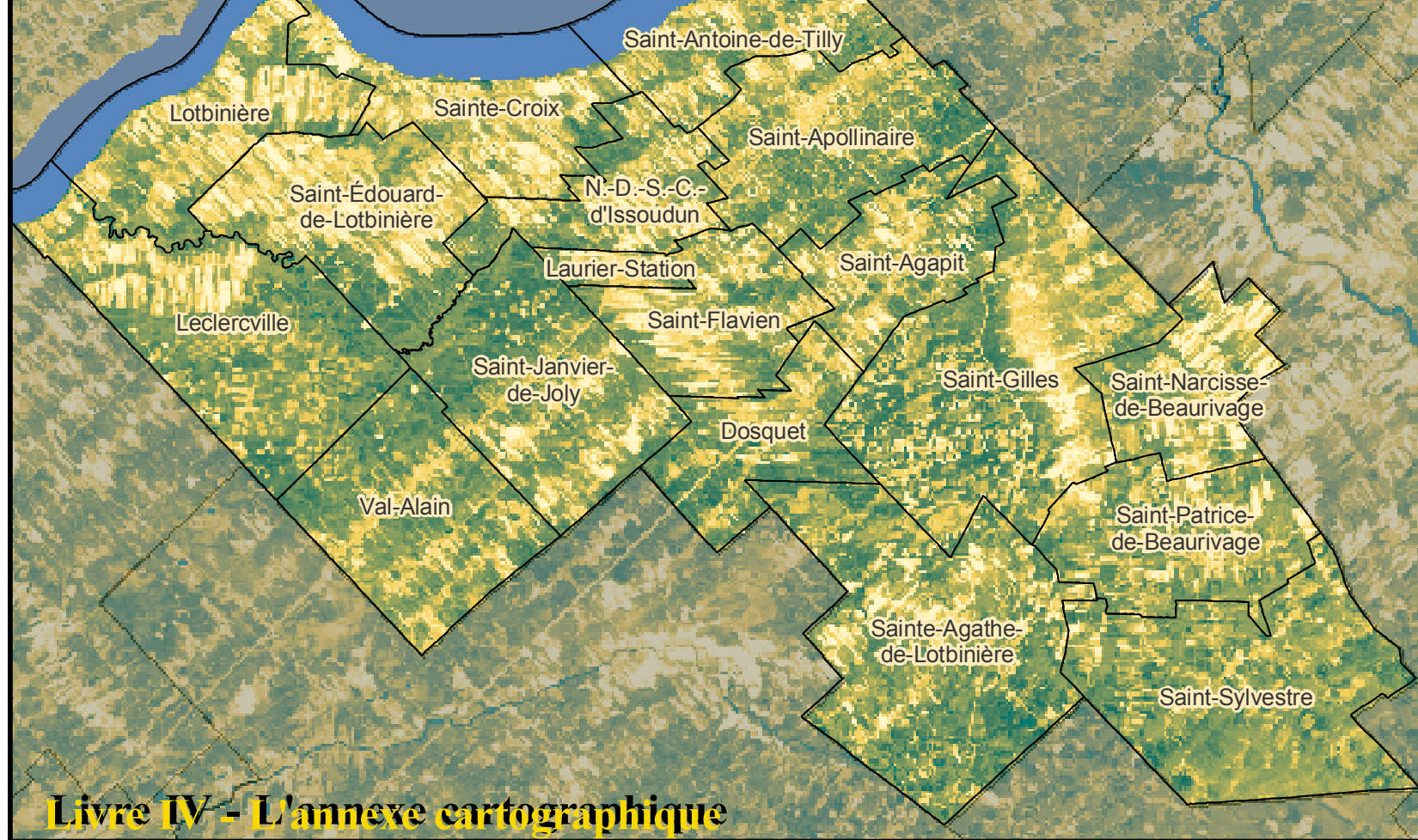


Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière - SADR 2 - Février 2005 -



Livre IV - L'annexe cartographique

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ LIVRE IV SADR 2

ANNEXE CARTOGRAPHIQUE

Dernière mise à jour :

- 353-2024, adopté le 11-09-2024,	en vigueur le 08-10-2024
- 354-2024, adopté le 11-09-2024,	en vigueur le 08-10-2024

9 FÉVRIER 2005

LIVRE IV, tel que modifié par les règlements :

- 197-2007, adopté le 14-03-2007,	en vigueur le 16-05-2007
- 211-2009, adopté le 09-09-2009,	en vigueur le 10-11-2009
- 216-2010, adopté le 12-05-2010,	en vigueur le 08-07-2010
- 233-2012, adopté le 14-03-2012,	en vigueur le 09-05-2012
- 241-2013, adopté le 14-08-2013,	en vigueur le 31-10-2013
- 242-2013, adopté le 12-06-2013,	en vigueur le 17-07-2013
- 248-2014, adopté le 21-05-2014,	en vigueur le 17-07-2014
- 256-2015, adopté le 10-06-2015,	en vigueur le 24-07-2015
- 257-2015, adopté le 10-06-2015,	en vigueur le 24-07-2015
- 258-2015, adopté le 10-06-2015,	en vigueur le 24-07-2015
- 267-2016, adopté le 10-08-2016,	en vigueur le 03-10-2016
- 270-2016, adopté le 10-08-2016,	en vigueur le 03-10-2016
- 272-2016, adopté le 14-06-2017,	en vigueur le 25-07-2017
- 277-2017, adopté le 10-01-2018,	en vigueur le 24-02-2018
- 284-2018, adopté le 11-07-2018,	en vigueur le 14-08-2018
- 285-2018, adopté le 11-07-2018,	en vigueur le 14-08-2018
- 283-2018, adopté le 12-09-2018,	en vigueur le 24-10-2018
- 297-2019, adopté le 10-07-2019,	en vigueur le 13-08-2019
- 309-2020, adopté le 09-09-2020,	en vigueur le 21-10-2020
- 310-2020, adopté le 09-09-2020,	en vigueur le 21-10-2020
- 313-2021, adopté le 19-05-2021,	en vigueur le 23-06-2021
- 315-2021, adopté le 19-05-2021,	en vigueur le 23-06-2021
- 316-2021, adopté le 19-05-2021,	en vigueur le 22-07-2021
- 318-2021, adopté le 19-05-2021,	en vigueur le 22-07-2021
- 322-2021, adopté le 12-01-2022,	en vigueur le 16-03-2022
- 323-2022, adopté le 18-05-2022,	en vigueur le 30-06-2022
- 324-2022, adopté le 18-05-2022,	en vigueur le 30-06-2022
- 325-2022, adopté le 18-05-2022,	en vigueur le 12-07-2022
- 326-2022, adopté le 18-05-2022,	en vigueur le 30-06-2022
- 334-2022, adopté le 08-02-2023,	en vigueur le 17-03-2023
- 337-2023, adopté le 10-05-2023,	en vigueur le 04-07-2023
- 353-2024, adopté le 11-09-2024,	en vigueur le 08-10-2024
- 354-2024, adopté le 11-09-2024,	en vigueur le 08-10-2024

Table des matières

No	Titre	Note	Page
1	Le territoire de la MRC de Lotbinière		9
2	Localisation de la MRC de Lotbinière		10
3	Potentiel agricole des sols		11
4	Localisation et importance des exploitations agricoles		12
5	Le relief		13
6	Utilisation du sol en 1996 (image satellite)		14
7	Localisation des prises d'eau potable		15
8	Population de la MRC de Lotbinière en 2001		16
9	Concept d'aménagement et de développement		17
10	Zones d'activités limitées (ZAL)		18
11	Le réseau hydrographique		19
12	Les bassins-versants de plus de 20 km ²		20
13	La Seigneurie de Joly		21
14	Localisation du parc linéaire		22
15	Le parc linéaire		23
16	Réseau cyclable régional		24
17	Classification fonctionnelle du réseau routier		25
18	Localisation des gazoducs		26
19	Parc industriel régional		27
20	Zone inondable de la rivière Beaurivage		28
21	Les accès au Fleuve Saint-Laurent		29
22	Les habitats fauniques		30
23	Profondeur de la nappe phréatique		31
24	Vulnérabilité de la nappe phréatique (Méthode DRASTIC)		32
25	Les grandes affectations du territoire		33
26	Périmètre urbain de Dosquet		34
27	Périmètre urbain de Laurier-Station		35
28	Périmètre urbain de Leclercville		36
29	Périmètre urbain de Lotbinière		37
30	Périmètres urbains de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun		38
31	Périmètre urbain de Saint-Agapit		39
32	Périmètres urbains de Saint-Antoine-de-Tilly		40
33	Périmètre urbain de Saint-Apollinaire		41
34	Périmètre urbain de Sainte-Agathe-de-Lotbinière		42
35	Périmètre urbain de Sainte-Croix		43
36	Périmètre urbain de Saint-Édouard-de-Lotbinière		44
37	Périmètres urbains de Saint-Flavien		45
38	Périmètre urbain de Saint-Gilles		46
39	Périmètre urbain de Saint-Janvier-de-Joly		47
40	Périmètre urbain de Saint-Narcisse-de-Beaurivage		48
41	Périmètre urbain de Saint-Patrice-de-Beaurivage		49
42	Périmètre urbain de Saint-Sylvestre		50
43	Périmètre urbain de Val-Alain		51
44	Mouvement de terrain		52
45	Localisation du lieu d'enfouissement technique (LET)		53

46	Normes de protection du lieu d'enfouissement technique	54
47	Lieu d'élimination des déchets dangereux (GERLED)	55
48	Dépôt de pneus de Saint-Gilles	56
49	Le réseau électrique	57
50	Localisation des barrages	58
51	Secteur comportant des immeubles ancestraux	59
52	Les réserves écologiques	60
53	Les sentiers de motoneige	61
54	Les sentiers de quad	62
55	Le découpage et le chevauchement des territoires	63
56	Immeuble protégé: Le Moulin du Portage	64
57	Immeuble protégé:Le Domaine Joly-De Lotbinière	65
58	(abrogée par 216-2010, a. 8,1)	
59	Immeuble protégé:Site des chutes de Sainte-Agathe	66
60	Immeuble protégé:Camping du Lac Sacré-Coeur	67
61	Immeuble protégé:Camping Domaine de la Chute	68
62	Immeuble protégé:Camping et Pêche Sainte-Agathe	69
63	Immeuble protégé:Camping des Chutes	70
64	Immeuble protégé:Camping La Plage	71
65	Immeuble protégé:Camping Belle-vue	72
66	Immeuble protégé:Camping Lac de Joly	73
67	Immeuble protégé:Camping Domaine Le Vagabond	74
68	Immeuble protégé:Camping Lac Georges	75
69	Immeuble protégé:Chalet du Club de Golf de Dosquet	76
70	Immeuble protégé:Chalet du Club de Golf de Lotbinière	77
71	Immeuble protégé:Chalet du Club de Golf de Val-Alain	78
72	Localisation du corridor fluvial	79
73	(abrogée par 211-2009, a. 7)	
74	(abrogée par 211-2009, a. 7)	
75	(abrogée par 211-2009, a. 7)	
76	(abrogée par 211-2009, a. 7)	
77	(abrogée par 211-2009, a. 7)	
78	(abrogée par 211-2009, a. 7)	
79	(abrogée par 211-2009, a. 7)	
80	(abrogée par 211-2009, a. 7)	
81	(abrogée par 211-2009, a. 7)	
82	(abrogée par 211-2009, a. 7)	
83	(abrogée par 211-2009, a. 7)	
84	(abrogée par 211-2009, a. 7)	
85	(abrogée par 211-2009, a. 7)	
86	(abrogée par 211-2009, a. 7)	
87	Localisation des zones industrielles	80
88	Localisation des zones de déboisement (certificats MRC - RCI 115-2001)	81
89	Site contaminé de l'ancien Irving à Sainte-Croix	82
90	Site contaminé de l'ancien garage situé sur le lot 429 à Sainte-Croix	83
91	Sections de trafic et DJMA 2000	84
92	Les Seigneuries de la MRC de Lotbinière entre 1636 et 1850	85
93	Les grands unités de paysage	86
94	Cotes d'inondation du fleuve Saint-Laurent	87
95	Zone de contrôle de la rivière Beaurivage	(ajoutée par 197-2007, a. 17) 88
96	Sections transversales et profil des plans d'eau de la rivière Beaurivage à Saint-Gilles	(ajoutée par 197-2007, a. 18) 89
97	Îlot déstructuré 33007-01 Saint-Sylvestre	(ajoutée par 211-2009, a. 7) 90
98	Îlot déstructuré 33007-02 Saint-Sylvestre	(ajoutée par 211-2009, a. 7) 91

99	Îlot déstructuré	33007-03	Saint-Sylvestre	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	92
100	Îlot déstructuré	33007-05	Saint-Sylvestre	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	93
101	Îlot déstructuré	33017-01	Sainte-Agathe-de-Lotbinière	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	94
102	Îlot déstructuré	33017-02	Sainte-Agathe-de-Lotbinière	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	95
103	Îlot déstructuré	33017-03	Sainte-Agathe-de-Lotbinière	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	96
104	Îlot déstructuré	33017-04	Sainte-Agathe-de-Lotbinière	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	97
105	Îlot déstructuré	33017-05	Sainte-Agathe-de-Lotbinière	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	98
106	Îlot déstructuré	33017-06	Sainte-Agathe-de-Lotbinière	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	99
107	Îlot déstructuré	33017-08	Sainte-Agathe-de-Lotbinière	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	100
108	Îlot déstructuré	33025-01	Saint-Patrice-de-Beaurivage	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	101
109	Îlot déstructuré	33025-02	Saint-Patrice-de-Beaurivage	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	102
110	Îlot déstructuré	33025-03	Saint-Patrice-de-Beaurivage	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	103
111	Îlot déstructuré	33025-04	Saint-Patrice-de-Beaurivage	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	104
112	Îlot déstructuré	33025-05	Saint-Patrice-de-Beaurivage	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	105
113	Îlot déstructuré	33035-01	Saint-Gilles	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	106
114	Îlot déstructuré	33035-02	Saint-Gilles	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	107
115	Îlot déstructuré	33035-03	Saint-Gilles	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	108
116	Îlot déstructuré	33035-04-A	Saint-Gilles	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	109
117	Îlot déstructuré	33035-04-B	Saint-Gilles	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	110
118	Îlot déstructuré	33035-06	Saint-Gilles	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	111
119	Îlot déstructuré	33035-07-A & B	Saint-Gilles	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	112
120	Îlot déstructuré	33035-08	Saint-Gilles	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	113
121	Îlot déstructuré	33035-09	Saint-Gilles	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	114
122	Îlot déstructuré	33035-10	Saint-Gilles	(ajoutée par 211-2009, a. 7; modifié par 354-2024, a. 4)	115
123	Îlot déstructuré	33035-11	Saint-Gilles	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	116
124	Îlot déstructuré	33035-12	Saint-Gilles	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	117
125	Îlot déstructuré	33035-13	Saint-Gilles	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	118
126	Îlot déstructuré	33040-01	Dosquet	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	119
127	Îlot déstructuré	33040-03	Dosquet	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	120
128	Îlot déstructuré	33040-04	Dosquet	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	121
129	Îlot déstructuré	33040-05	Dosquet	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	122
130	Îlot déstructuré	33045-01	Saint-Agapit	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	123
131	Îlot déstructuré	33045-04	Saint-Agapit	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	124
132	Îlot déstructuré	33045-07	Saint-Agapit	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	125
133	Îlot déstructuré	33045-08-A & B	Saint-Agapit	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	126
134	Îlot déstructuré	33052-01	Saint-Flavien	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	127
135	Îlot déstructuré	33052-02	Saint-Flavien	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	128
136	Îlot déstructuré	33052-03	Saint-Flavien	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	129
137	Îlot déstructuré	33052-04	Saint-Flavien	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	130
138	Îlot déstructuré	33052-05	Saint-Flavien	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	131
139	Îlot déstructuré	33052-06	Saint-Flavien	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	132
140	Îlot déstructuré	33060-01	Laurier-Station	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	133
141	Îlot déstructuré	33060-02-A	Laurier-Station	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	134
142	Îlot déstructuré	33060-02-B & 03	Laurier-Station	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	135
143	Îlot déstructuré	33065-01	Saint-Janvier-de-Joly	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	136
144	Îlot déstructuré	33065-02	Saint-Janvier-de-Joly	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	137
145	Îlot déstructuré	33070-01	Val-Alain	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	138
146	Îlot déstructuré	33070-02-A	Val-Alain	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	139
147	Îlot déstructuré	33070-02-B	Val-Alain	(ajoutée par 211-2009, a. 7; modifié par 354-2024, a. 4)	140
148	Îlot déstructuré	33070-03	Val-Alain	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	141
149	Îlot déstructuré	33070-04	Val-Alain	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	142
150	Îlot déstructuré	33080-01	Saint-Édouard-de-Lotbinière	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	143
151	Îlot déstructuré	33080-02	Saint-Édouard-de-Lotbinière	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	144

152	Îlot déstructuré	33080-03	Saint-Édouard-de-Lotbinière	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	145
153	Îlot déstructuré	33080-04	Saint-Édouard-de-Lotbinière	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	146
154	Îlot déstructuré	33085-01	N.-D.-S.-C.-d'Issoudun	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	147
155	Îlot déstructuré	33085-02	N.-D.-S.-C.-d'Issoudun	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	148
156	Îlot déstructuré	33090-01	Saint-Apollinaire	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	149
157	Îlot déstructuré	33090-02	Saint-Apollinaire	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	150
158	Îlot déstructuré	33090-03	Saint-Apollinaire	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	151
159	Îlot déstructuré	33090-04-A	Saint-Apollinaire	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	152
160	Îlot déstructuré	33090-04-B	Saint-Apollinaire	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	153
161	Îlot déstructuré	33090-05-A	Saint-Apollinaire	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	154
162	Îlot déstructuré	33090-05-B	Saint-Apollinaire	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	155
163	Îlot déstructuré	33090-06	Saint-Apollinaire	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	156
164	Îlot déstructuré	33090-07-A	Saint-Apollinaire	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	157
165	Îlot déstructuré	33090-07-B	Saint-Apollinaire	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	158
166	Îlot déstructuré	33090-07-C	Saint-Apollinaire	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	159
167	Îlot déstructuré	33090-08	Saint-Apollinaire	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	160
168	Îlot déstructuré	33090-09	Saint-Apollinaire	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	161
169	Îlot déstructuré	33090-10	Saint-Apollinaire	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	162
170	Îlot déstructuré	33090-11	Saint-Apollinaire	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	163
171	Îlot déstructuré	33090-12-A	Saint-Apollinaire	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	164
172	Îlot déstructuré	33090-12-B	Saint-Apollinaire	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	165
173	Îlot déstructuré	33090-13	Saint-Apollinaire	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	166
174	Îlot déstructuré	33090-17	Saint-Apollinaire	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	167
175	Îlot déstructuré	33095-01	Saint-Antoine-de-Tilly	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	168
176	Îlot déstructuré	33095-02	Saint-Antoine-de-Tilly	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	169
177	Îlot déstructuré	33095-03	Saint-Antoine-de-Tilly	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	170
178	Îlot déstructuré	33095-04	Saint-Antoine-de-Tilly	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	171
179	Îlot déstructuré	33095-05-A	Saint-Antoine-de-Tilly	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	172
180	Îlot déstructuré	33095-05-B	Saint-Antoine-de-Tilly	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	173
181	Îlot déstructuré	33095-05-C	Saint-Antoine-de-Tilly	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	174
182	Îlot déstructuré	33102-01	Sainte-Croix	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	175
183	Îlot déstructuré	33102-02	Sainte-Croix	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	176
184	Îlot déstructuré	33102-03	Sainte-Croix	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	177
185	Îlot déstructuré	33102-04	Sainte-Croix	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	178
186	Îlot déstructuré	33102-05-A & B	Sainte-Croix	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	179
187	Îlot déstructuré	33102-06	Sainte-Croix	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	180
188	Îlot déstructuré	33115-01	Lotbinière	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	181
189	Îlot déstructuré	33115-03-A	Lotbinière	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	182
190	Îlot déstructuré	33115-03-B & C	Lotbinière	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	183
191	Îlot déstructuré	33115-04-A & B	Lotbinière	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	184
192	Îlot déstructuré	33123-01	Leclercville	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	185
193	Îlot déstructuré	33123-02	Leclercville	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	186
194	Îlot déstructuré	33060-03	Laurier-Station	(ajoutée par 211-2009, a. 7)	187
195	Îlot déstructuré	33102-07	Sainte-Croix	(ajoutée par 283-2017, a. 7)	188
196	Îlot déstructuré	33090-27	Saint-Apollinaire	(ajoutée par 283-2017, a. 7)	189
197	Îlot déstructuré	33090-29	Saint-Apollinaire	(ajoutée par 283-2017, a. 7)	190
198	Îlot déstructuré	33065-03-A	Saint-Janvier-de-Joly	(ajoutée par 283-2017, a. 7)	191
199	Îlot déstructuré	33065-03-B	Saint-Janvier-de-Joly	(ajoutée par 283-2017, a. 7)	192
200	Îlot déstructuré	33045-09	Saint-Agapit	(ajoutée par 283-2017, a. 7)	193
201	Îlot déstructuré	33045-11	Saint-Agapit	(ajoutée par 283-2017, a. 7)	194
202	Îlot déstructuré	33030-01	Saint-Narcisse-de-Beaurivage	(ajoutée par 283-2017, a. 7)	195
203	Îlot déstructuré	33030-02	Saint-Narcisse-de-Beaurivage	(ajoutée par 283-2017, a. 7)	196
204	Îlot déstructuré	33030-04	Saint-Narcisse-de-Beaurivage	(ajoutée par 283-2017, a. 7)	197
205	Îlot déstructuré	33025-06	Saint-Patrice-de-Beaurivage	(ajoutée par 283-2017, a. 7)	198
206	Îlot déstructuré	33025-07	Saint-Patrice-de-Beaurivage	(ajoutée par 283-2017, a. 7)	199

207	Îlot déstructuré	33025-08	Saint-Patrice-de-Beaurivage	(ajoutée par 283-2017, a. 7)	200
208	Îlot déstructuré	33025-10	Saint-Patrice-de-Beaurivage	(ajoutée par 283-2017, a. 7)	201
209	Îlot déstructuré	33007-6-A	Saint-Sylvestre	(ajoutée par 283-2017, a. 7)	202
210	Îlot déstructuré	33070-05	Val-Alain	(ajoutée par 354-2024, a. 4)	203

Article 59: Îlot déstructuré
Municipalité de Saint-Gilles



Carte 124 Îlot : 33035-12

Bâtiment potentiel : 4 Bâtiment construit : 8

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 124

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

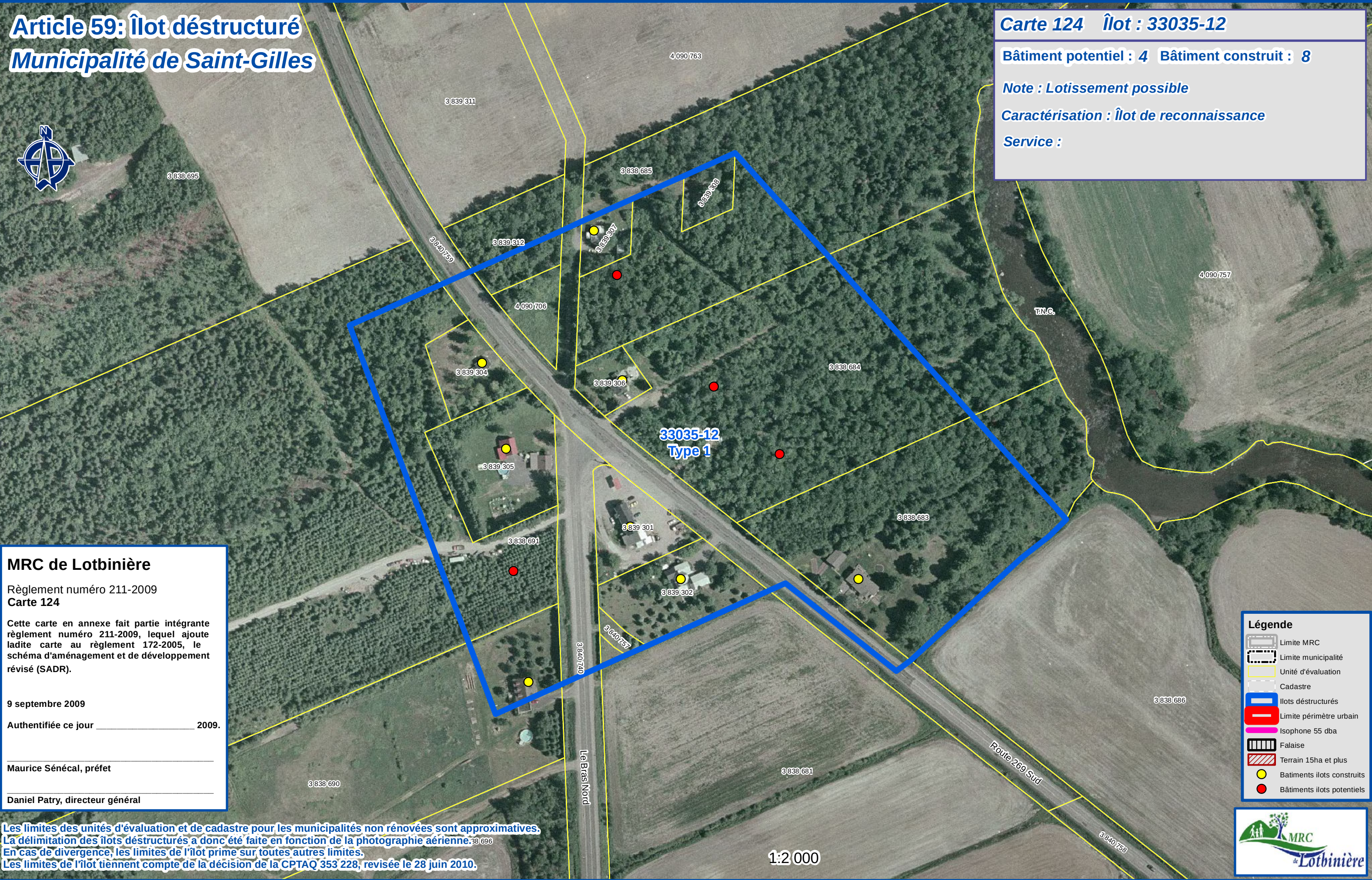
9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.
Les limites de l'îlot tiennent compte de la décision de la CPTAQ 353 228, révisée le 28 juin 2010.



Légende

Limite MRC

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Ilots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Bâtiments ilots construits

Bâtiments ilots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré
Municipalité de Saint-Gilles



Carte 125 Îlot : 33035-13

Bâtiment potentiel : 5 Bâtiment construit : 10

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 125

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.
Les limites de l'îlot tiennent compte de la décision de la CPTAQ 353 228, révisée le 28 juin 2010.

Légende

Limite MRC

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Îlots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Bâtiments îlots construits

Bâtiments îlots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré
Municipalité de Dosquet



Carte 126 Îlot : 33040-01

Bâtiment potentiel : 20 Bâtiment construit : 23

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de consolidation

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 126

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.
Les limites de l'îlot tiennent compte de la décision de la CPTAQ 353 228, révisée le 28 juin 2010.

Légende

- Limite MRC
- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels

1:6 000

Article 59: Îlot déstructuré
Municipalité de Dosquet



Carte 127 Îlot : 33040-03

Bâtiment potentiel : 3 Bâtiment construit : 8

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 127

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.
Les limites de l'îlot tiennent compte de la décision de la CPTAQ 353 228, révisée le 28 juin 2010.

Légende

Limite MRC

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Ilots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Bâtiments ilots construits

Bâtiments ilots potentiels

1:2 000

Article 59: Îlot déstructuré
Municipalité de Dosquet



Carte 128 Îlot : 33040-04

Bâtiment potentiel : 2 Bâtiment construit : 11

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 128

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.
Les limites de l'îlot tiennent compte de la décision de la CPTAQ 353 228, révisée le 28 juin 2010.

1:2 000

Légende

Limite MRC

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Ilots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Bâtiments ilots construits

Bâtiments ilots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré
Municipalité de Dosquet



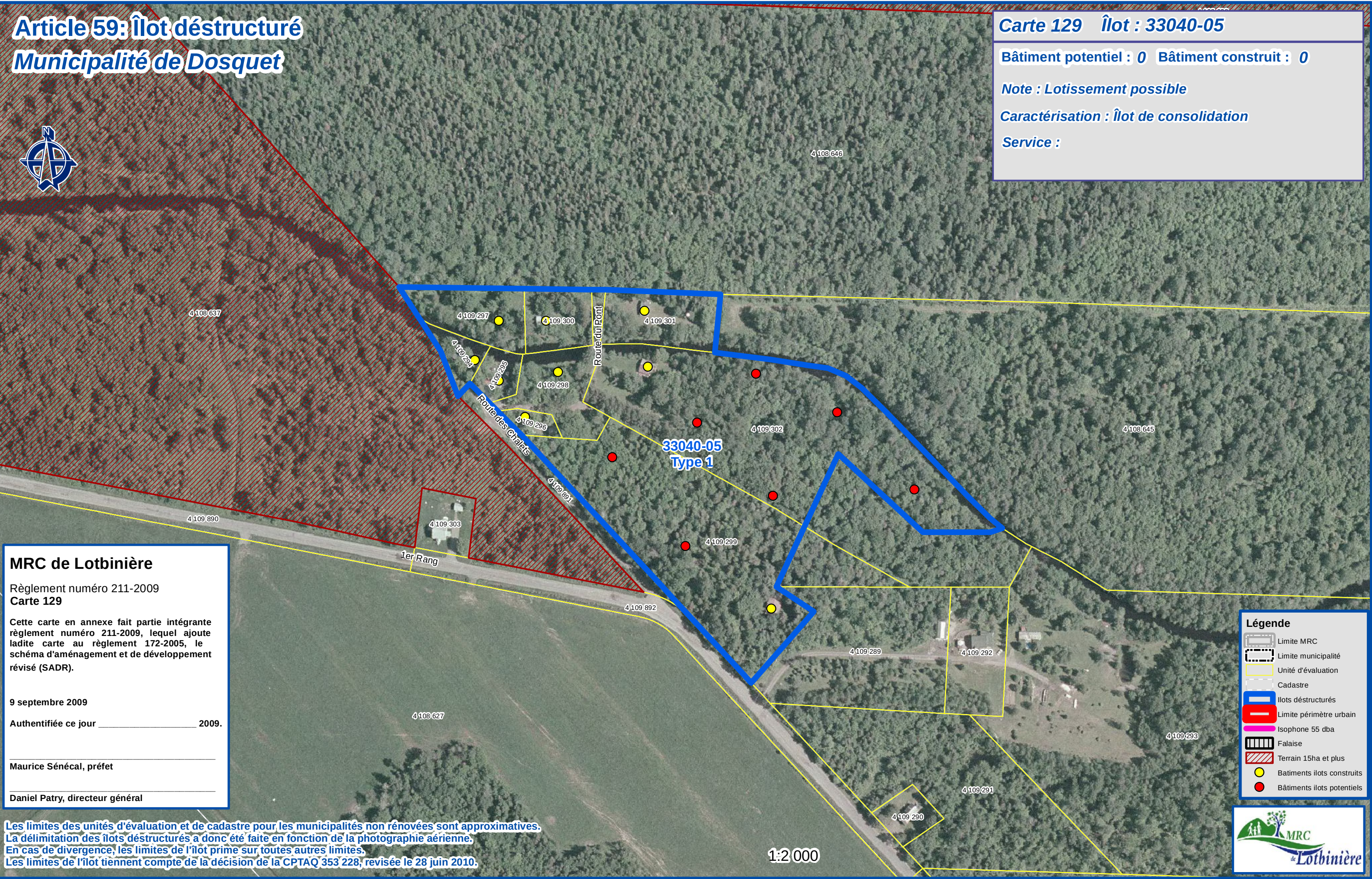
Carte 129 Îlot : 33040-05

Bâtiment potentiel : 0 Bâtiment construit : 0

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de consolidation

Service :



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 129

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009
Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.
Les limites de l'îlot tiennent compte de la décision de la CPTAQ 353 228, révisée le 28 juin 2010.

Légende

Limite MRC

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Ilots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Batiments ilots construits

Bâtiments ilots potentiels



1:2 000

Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Agapit



Carte 130 Îlot 33045-01

Bâtiment potentiel : 2 Bâtiment construit : 16

Note : Lotissement possible

Caractérisation : îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 130

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

33045-01
Type 1

1:2 000

Légende

-  Limite municipalit 
-  Unit  d' valuation
-  Cadastre
-  Ilots d structur s
-  Limite p rim tre urbain
-  Isophone 55 dba
-  Falaise
-  Terrain 15ha et plus
-  Batiments ilots construits
-  B timents ilots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Agapit



Carte 131 Îlot 33045-04

Bâtiment potentiel : 5 Bâtiment construit : 10

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de consolidation

Service :



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 131

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Ilots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Batiments ilots construits

Bâtiments ilots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Agapit

Carte 132 Îlot 33045-07

Bâtiment potentiel : 19

Bâtiment construit : 12

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de consolidation

Service :



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 132

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Agapit



Carte 133 Îlot 33045-08-A

Bâtiment potentiel : 0

Bâtiment construit : 4

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

Carte 133 Îlot 33045-08-B

Bâtiment potentiel : 0

Bâtiment construit : 2

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009

Carte 133

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Ilots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Bâtiments îlots construits

Bâtiments îlots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Flavien

Carte 134 Îlot : 33052-01

Bâtiment potentiel : 1 Bâtiment construit : 20

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de consolidation

Service : Service d'aqueduc et égout



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 134

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.
Les limites de l'îlot tiennent compte de la décision de la CPTAQ 353 228, révisée le 28 juin 2010.

Légende

- Limite MRC
- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels



1:2 500

Article 59: Îlot déstructuré
Municipalité de Saint-Flavien



Carte 135 Îlot : 33052-02

Bâtiment potentiel : 1 Bâtiment construit : 5

Note : Sans lotissement

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

33052-06
Type 1

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 135

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.
Les limites de l'îlot tiennent compte de la décision de la CPTAQ 353 228, révisée le 28 juin 2010.

Légende

Limite MRC

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Îlots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Bâtiments îlots construits

Bâtiments îlots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré
Municipalité de Saint-Flavien



Carte 136 Îlot : 33052-03

Bâtiment potentiel : 0 Bâtiment construit : 6

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 136

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.
Les limites de l'îlot tiennent compte de la décision de la CPTAQ 353 228, révisée le 28 juin 2010.

Légende

Limite MRC

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Îlots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Bâtiments îlots construits

Bâtiments îlots potentiels

1:2 000

Article 59: Îlot déstructuré
Municipalité de Saint-Flavien



Carte 137 Îlot : 33052-04

Bâtiment potentiel : 0 Bâtiment construit : 17

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 137

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.
Les limites de l'îlot tiennent compte de la décision de la CPTAQ 353 228, révisée le 28 juin 2010.

Légende

Limite MRC

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Ilots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Bâtiments ilots construits

Bâtiments ilots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré
Municipalité de Saint-Flavien



Carte 138 Îlot : 33052-05

Bâtiment potentiel : 6 Bâtiment construit : 4

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de consolidation

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 138

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Les limites de l'îlot tiennent compte de la décision de la CPTAQ 353 228, révisée le 28 juin 2010.

Légende

- Limite MRC
- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Batiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels



1:2 000

Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Flavien



Carte 139 Îlot : 33052-06

Bâtiment potentiel : 0 Bâtiment construit : 50

Note : Lotissement possible (Art. 105)

Caractérisation : Îlot de consolidation

Service : Service d'aqueduc et égout

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 139

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.
Les limites de l'îlot tiennent compte de la décision de la CPTAQ 353 228, révisée le 28 juin 2010.

Légende

- Limite MRC
- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels



1:8 000

Article 59: Îlot déstructuré
Municipalité de Laurier-Station



Carte 140 Îlot : 33060-01

Bâtiment potentiel : 0 Bâtiment construit : 1

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 140

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

- Légende
- Limite MRC
 - Limite municipalité
 - Unité d'évaluation
 - Cadastre
 - Ilots déstructurés
 - Limite périmètre urbain
 - Isophone 55 dba
 - Falaise
 - Terrain 15ha et plus
 - Batiments ilots construits
 - Bâtiments ilots potentiels

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des ilots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.
Les limites de l'îlot tiennent compte de la décision de la CPTAQ 353 228, révisée le 28 juin 2010.



Article 59: Îlot déstructuré
Municipalité de Laurier-Station



Carte 141 Îlot : 33060-02-A

Bâtiment potentiel : 6 Bâtiment construit : 0

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de développement

Service :

Mesures d'atténuation pour contrer le bruit routier

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 141

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.
Les limites de l'îlot tiennent compte de la décision de la CPTAQ 353 228, révisée le 28 juin 2010.

1:2 000

Légende

- Limite MRC
- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré
Municipalité de Laurier-Station

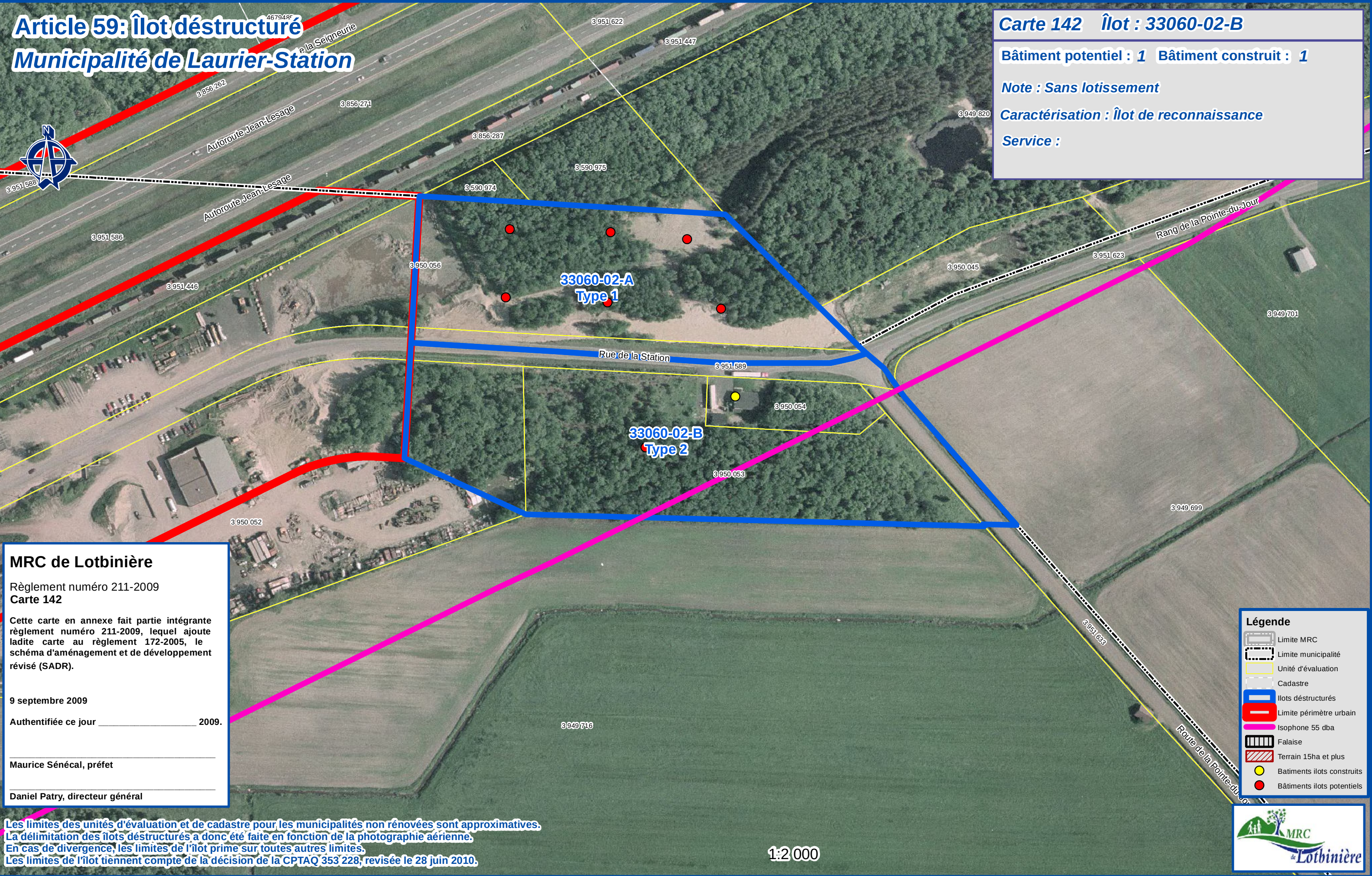
Carte 142 Îlot : 33060-02-B

Bâtiment potentiel : 1 Bâtiment construit : 1

Note : Sans lotissement

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 142

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Légende

- Limite MRC
- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des ilots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.
Les limites de l'îlot tiennent compte de la décision de la CPTAQ 353 228, révisée le 28 juin 2010.

1:2 000



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly



Carte 143 Îlot 33065-01

Bâtiment potentiel : 6

Bâtiment construit : 4

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009

Carte 143

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Îlots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Bâtiments îlots construits

Bâtiments îlots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré
Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly



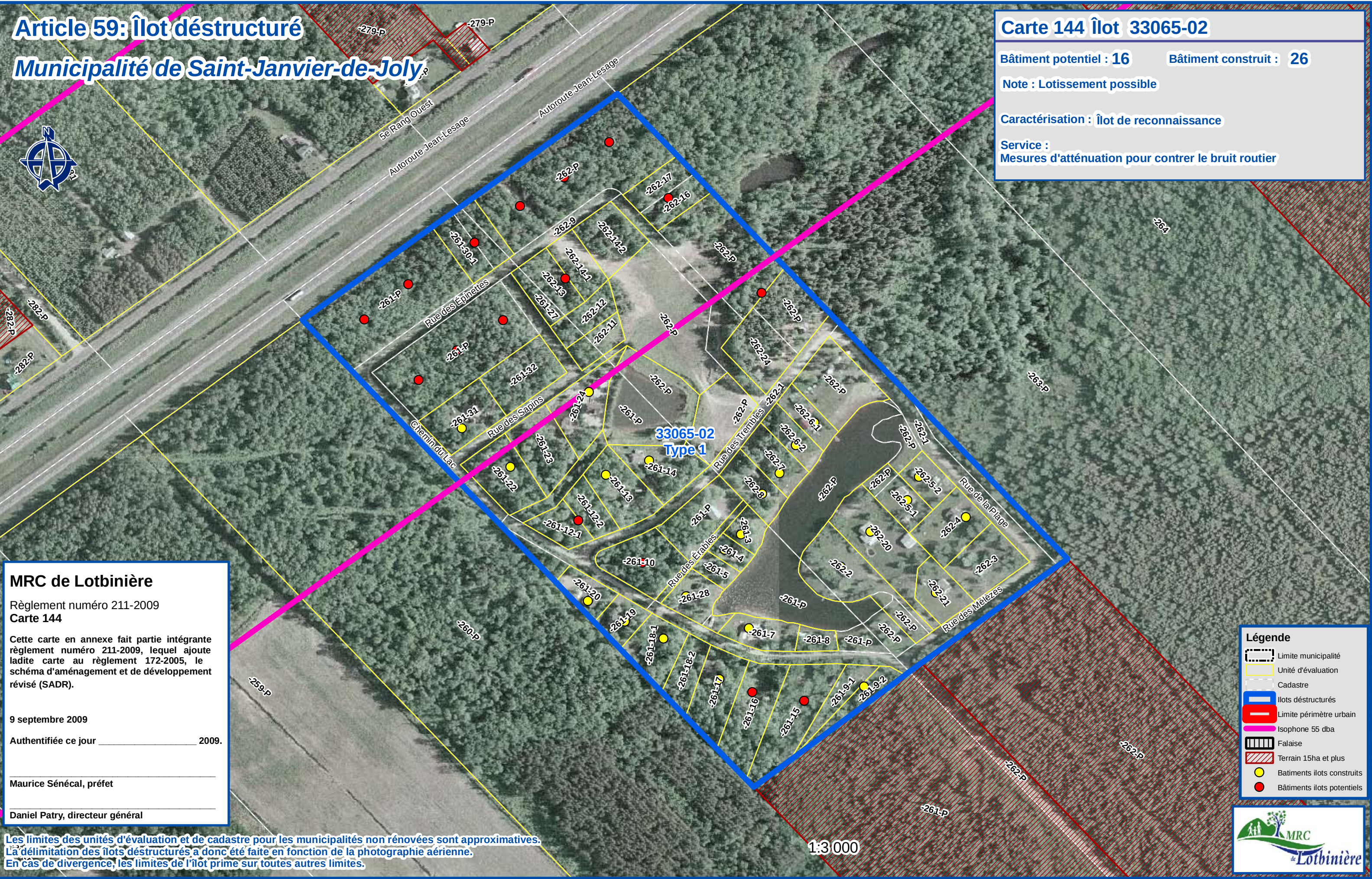
Carte 144 Îlot 33065-02

Bâtiment potentiel : 16Bâtiment construit : 26

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :
Mesures d'atténuation pour contrer le bruit routier



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 144

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

 Limite municipalité

 Unité d'évaluation

 Cadastre

■

 Ilots déstructurés

 Limite périmètre urbain

 Isophone 55 dba

■

 Falaise

■

 Terrain 15ha et plus

●

 Bâtiments ilots construits

●

 Bâtiments ilots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Val-Alain



Carte 145 Îlot 33070-01

Bâtiment potentiel : 0 Bâtiment construit : 33

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :
Mesures d'atténuation pour contrer le bruit routier

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 145

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Îlots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Bâtiments îlots construits

Bâtiments îlots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Val-Alain



Carte 146 Îlot 33070-02-A

Bâtiment potentiel : 11

Bâtiment construit : 24

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de consolidation

Service :
Mesures d'atténuation pour contrer le bruit routier

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009

Carte 146

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Ilots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Bâtiments ilots construits

Bâtiments ilots potentiels



Note : Lotissement possible



Article 59: Îlot déstructuré
Municipalité de Val-Alain



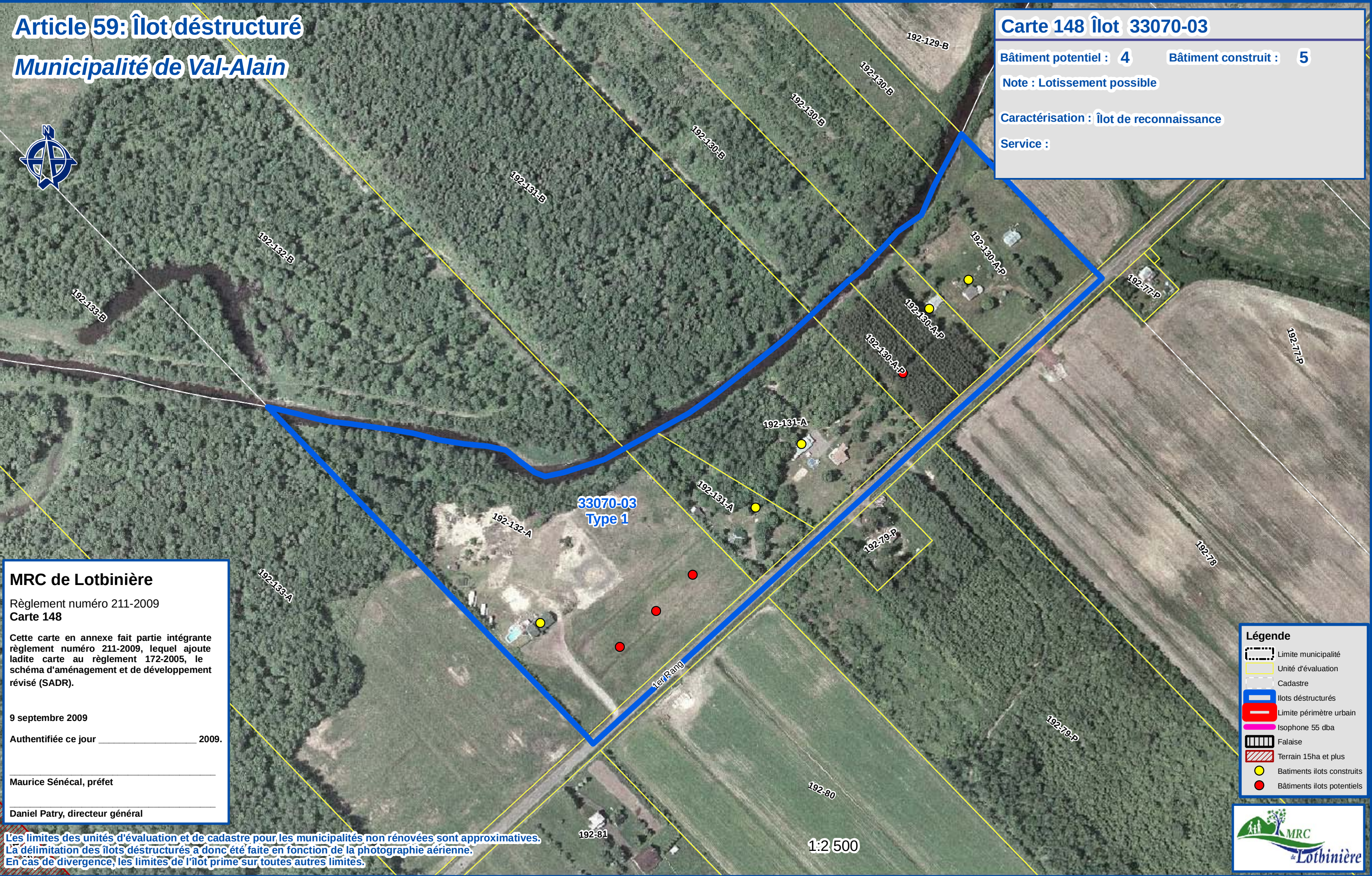
Carte 148 Îlot 33070-03

Bâtiment potentiel : 4Bâtiment construit : 5

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 148

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Ilots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Batiments ilots construits

Bâtiments ilots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Val-Alain



Carte 149 Îlot 33070-04

Bâtiment potentiel : 3 Bâtiment construit : 19

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 149

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré
Municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière



Carte 150 Îlot 33080-01

Bâtiment potentiel : 1

Bâtiment construit : 5

Note : Sans lotissement

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 150

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

 Limite municipalité

 Unité d'évaluation

 Cadastre

■

 Îlots déstructurés

 Limite périmètre urbain

 Isophone 55 dba

 Falaise

 Terrain 15ha et plus

●

 Bâtiments îlots construits

●

 Bâtiments îlots potentiels

Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière

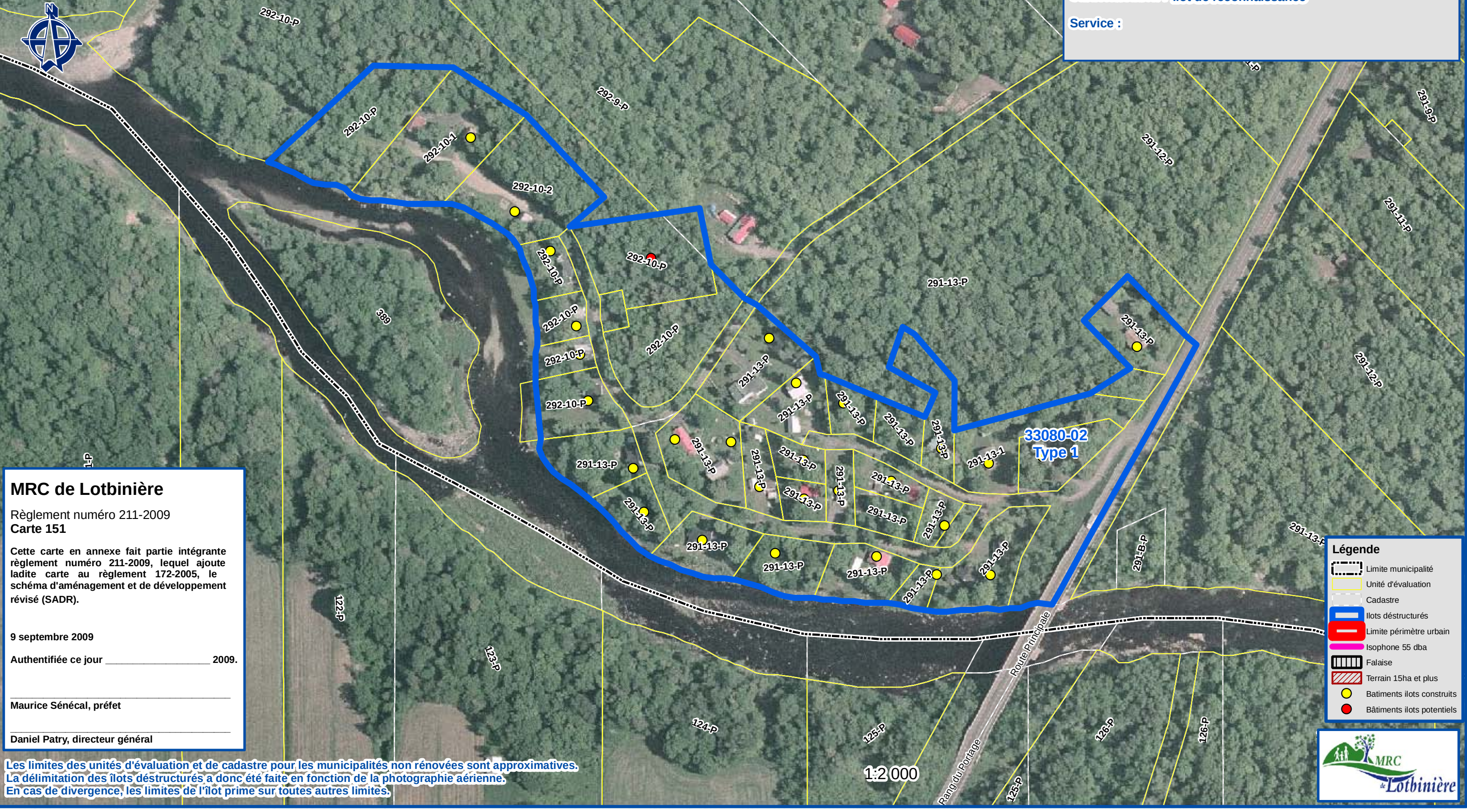
Carte 151 Îlot 33080-02

Bâtiment potentiel : 1 Bâtiment construit : 28

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 151

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels



Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des ilots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière

Carte 152 Îlot 33080-03

Bâtiment potentiel : 0

Bâtiment construit : 9

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009

Carte 152

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Légende

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Îlots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Bâtiments îlots construits

Bâtiments îlots potentiels

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière



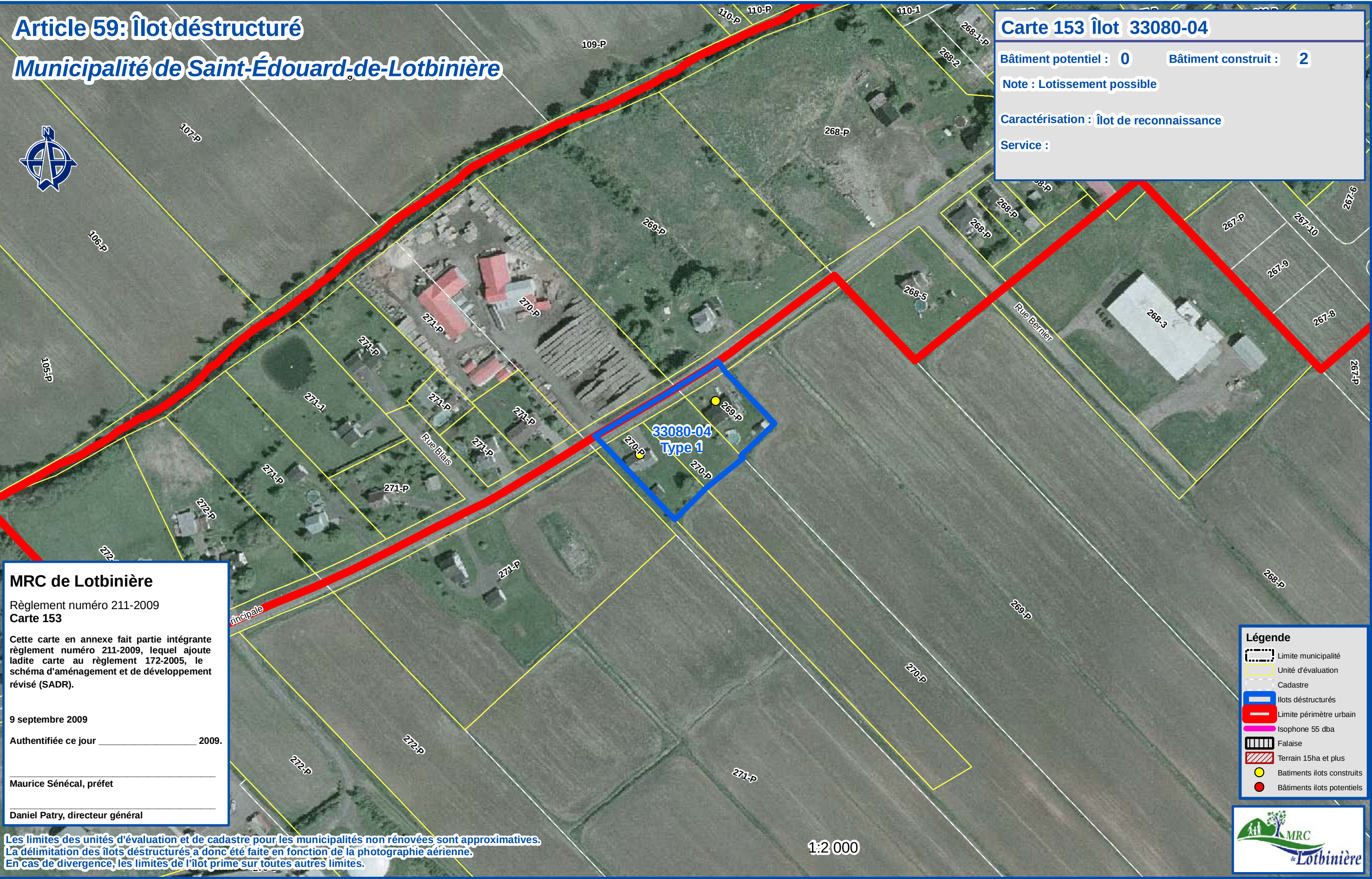
Carte 153 Îlot 33080-04

Bâtiment potentiel : 0 Bâtiment construit : 2

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 153

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Ilots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Batiments ilots construits

Bâtiments ilots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de N.-D.-S.-C.-d'Issoudun



Carte 154 Îlot 33085-01

Bâtiment potentiel : 8 Bâtiment construit : 15

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009

Carte 154

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

 Limite municipalité

 Unité d'évaluation

 Cadastre

Ilots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

●

 Bâtiments ilots construits

●

 Bâtiments ilots potentiels



Municipalité de N.-D.-S.-C. d'Issoudun

Service : *Aucun*

33085-02
Type 1

HISTORIQUE
211-2009
283-2017

-  Limite MRC
-  Limite municipale
-  Unité d'évaluation
-  Cadastre
-  Ilots déstructurés
-  Bâtiments construits
-  Bâtiments potentiels

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.⁵⁵
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.^{590 950 3 590 951 3 590 952 3 590 953 3 590 954}

1:6 000

Date: 19/04/2018

G:\Carto\PROJETS\Schema\SADR2_courant\283_2017_ilot\283_2017_ilot_modifié.mxd



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Apollinaire



Carte 156 Îlot 33090-01

Bâtiment potentiel : 45 Bâtiment construit : 266

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de consolidation

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 156

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels



1:5 500

Municipalité de Saint-Apollinaire

**Carte 157 Îlot : 33090-02**

Bâtiment potentiel : 85 Bâtiment construit : 213

Note : Lotissement possible

Caractérisation : îlot de consolidation

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 157

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

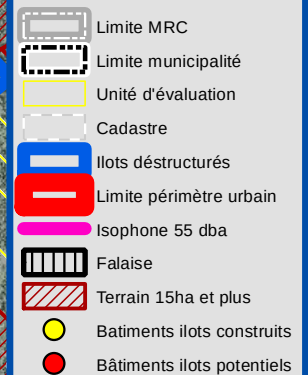
Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites. Les limites de l'îlot tiennent compte de la décision de la CPTAQ 353 228, révisée le 28 juin 2010.

1:9 000

Légende



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Apollinaire

Carte 158 Îlot 33090-03

Bâtiment potentiel : 0 Bâtiment construit : 14

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 158

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels



1:2 000

Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Apollinaire



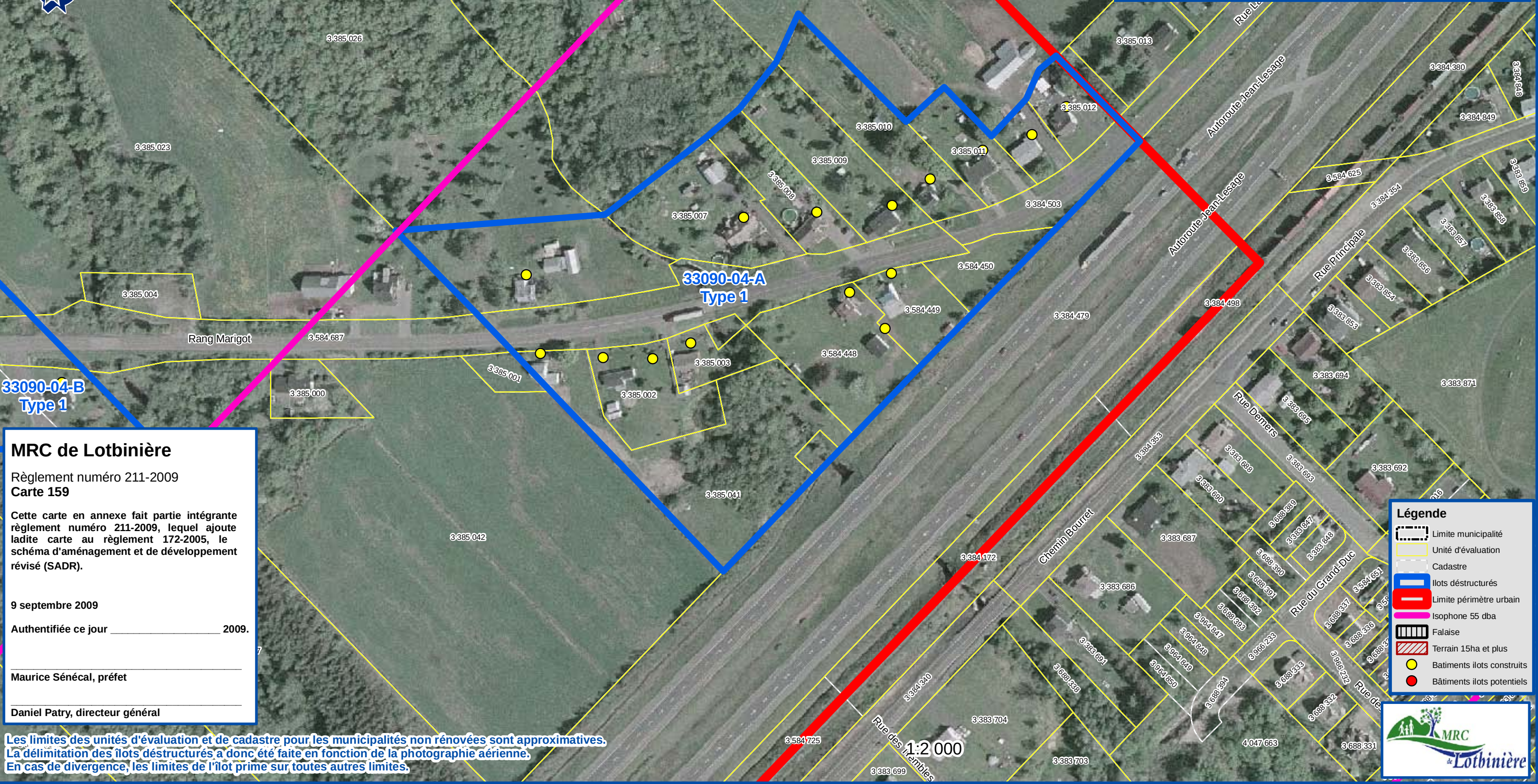
Carte 159 Îlot 33090-04-A

Bâtiment potentiel : 0 Bâtiment construit : 15

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :
Mesures d'atténuation pour contrer le bruit routier



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 159

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Ilots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Bâtiments ilots construits

Bâtiments ilots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Apollinaire



Carte 160 Îlot 33090-04-B

Bâtiment potentiel : 2

Bâtiment construit : 15

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009

Carte 160

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Îlots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Bâtiments îlots construits

Bâtiments îlots potentiels

1:2 000

Municipalité de Saint-Apollinaire



Carte 161 Îlot 33090-05-A

Bâtiment potentiel : 1 **Bâtiment construit : 9**

Note : Lotissement possible

Caractérisation : îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 161

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

3384.607

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

33090-05-A
Type 1

1:2 000

Légende

-  Limite municipalit 
-  Unit  d' valuation
-  Cadastre
-  Ilots d structur s
-  Limite p rim tre urbain
-  Isophone 55 dba
-  Falaise
-  Terrain 15ha et plus
-  B timents ilots construits
-  B timents ilots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Apollinaire



Carte 162 Îlot 33090-05-B

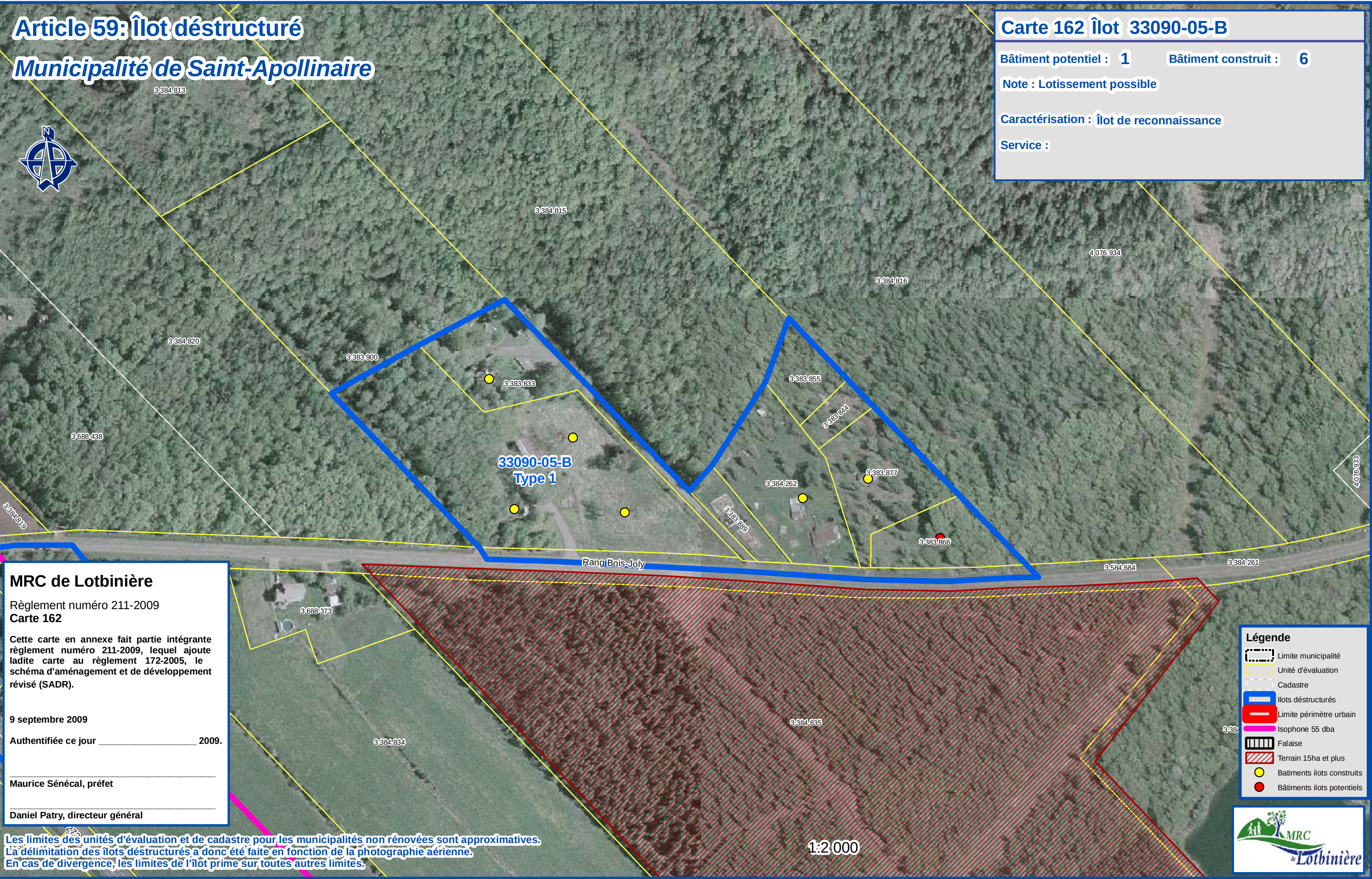
Bâtiment potentiel : 1

Bâtiment construit : 6

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 162

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Îlots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Batiments îlots construits

Bâtiments îlots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Apollinaire⁵



Carte 163 Îlot 33090-06

Bâtiment potentiel : 7 Bâtiment construit : 20

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 163

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Batiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels



1:5 000

Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Apollinaire



Carte 164 Îlot 33090-07-A

Bâtiment potentiel : 1Bâtiment construit : 28

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009

Carte 164

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

 Limite municipalité

 Unité d'évaluation

 Cadastre

Îlots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Bâtiments îlots construits

Bâtiments îlots potentiels

1:3 000

Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Apollinaire



Carte 165 Îlot 33090-07-B

Bâtiment potentiel : 2

Bâtiment construit : 9

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009

Carte 165

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

Limites municipales

Unité d'évaluation

Cadastre

Ilots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Batiments ilots construits

Bâtiments ilots potentiels

1:2 000

Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Apollinaire



Carte 166 Îlot 33090-07-C

Bâtiment potentiel : 0

Bâtiment construit : 3

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009

Carte 166

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Îlots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Bâtiments îlots construits

Bâtiments îlots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Apollinaire



Carte 167 Îlot 33090-08

Bâtiment potentiel : 3 Bâtiment construit : 24

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 167

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Batiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Apollinaire



33090-11
Type 1

Carte 168 Îlot 33090-09

Bâtiment potentiel : 0 Bâtiment construit : 6

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 168

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels



1:2 000

Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Apollinaire



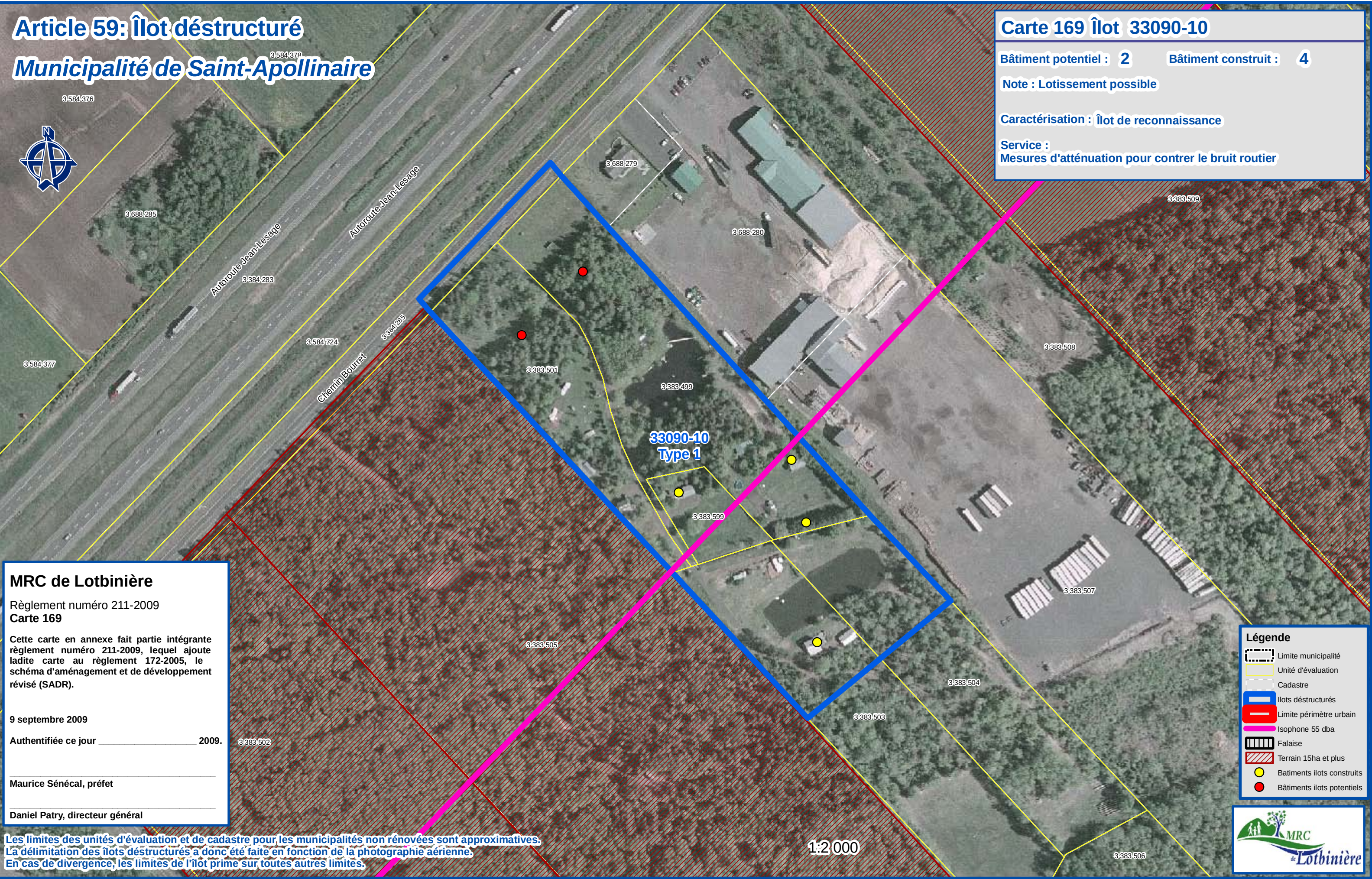
Carte 169 Îlot 33090-10

Bâtiment potentiel : 2 Bâtiment construit : 4

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :
Mesures d'atténuation pour contrer le bruit routier



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 169

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009
Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- [Blue outline] Ilots déstructurés
- [Red outline] Limite périmètre urbain
- [Pink line] Isophone 55 dba
- [Hatched box] Falaise
- [Brown hatched box] Terrain 15ha et plus
- [Yellow dot] Bâtiments ilots construits
- [Red dot] Bâtiments ilots potentiels



Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des ilots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Apollinaire



Carte 170 Îlot 33090-11

Bâtiment potentiel : 1 Bâtiment construit : 5

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 170

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Ilots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Batiments ilots construits

Bâtiments ilots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Apollinaire



Carte 171 Îlot 33090-12-A

Bâtiment potentiel : 16 Bâtiment construit : 43

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de consolidation

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 171

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Batiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels



Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

1:5 000

Article 59 2.0 : Îlot déstructuré

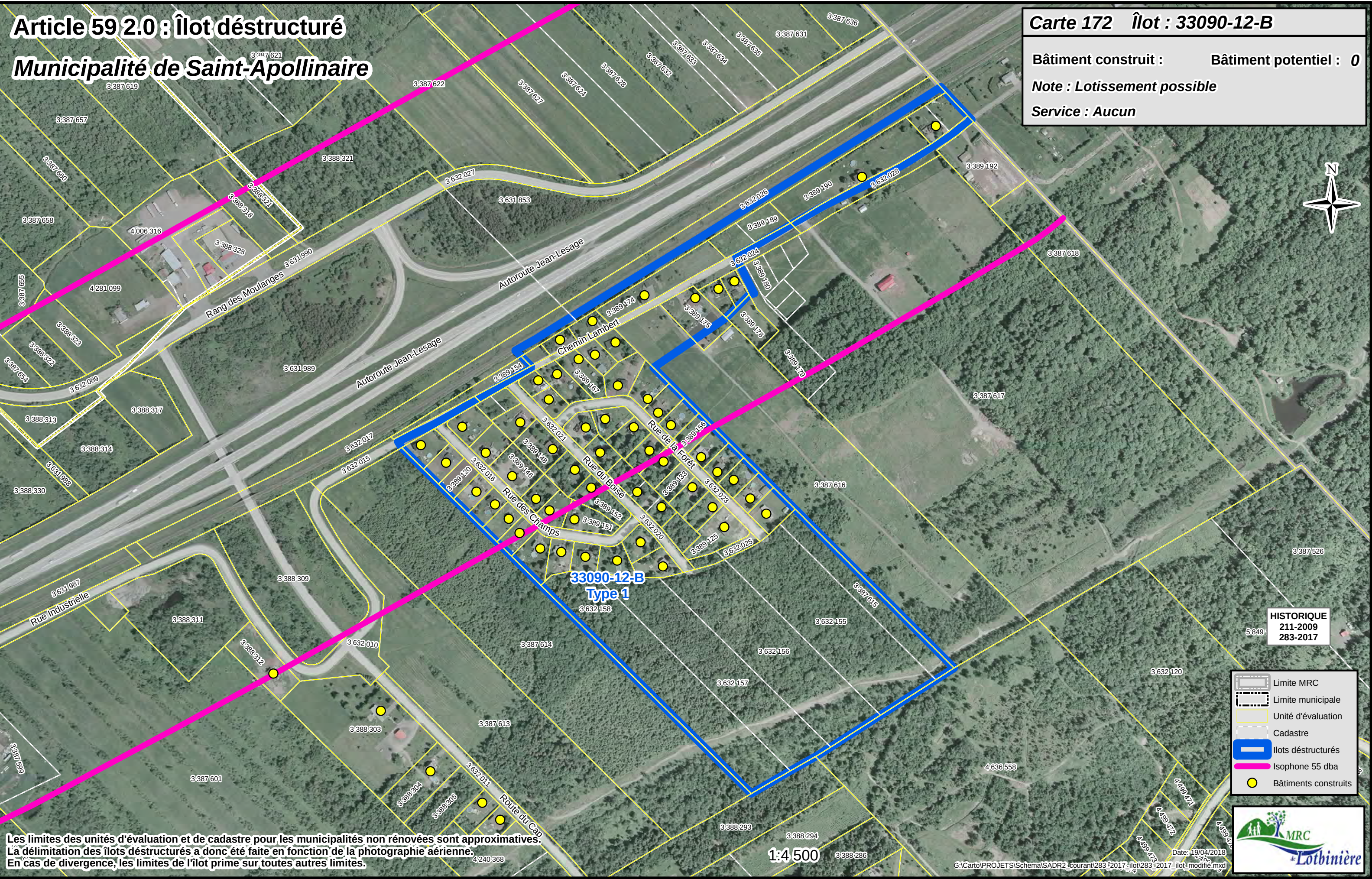
Municipalité de Saint-Apollinaire

Carte 172 Îlot : 33090-12-B

Bâtiment construit : Bâtiment potentiel : 0

Note : Lotissement possible

Service : Aucun



Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

HISTORIQUE
211-2009
283-2017

- Limite MRC
- Limite municipale
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Isophone 55 dba
- Bâtiments construits



1:4 500

Municipalité de Saint-Apollinaire



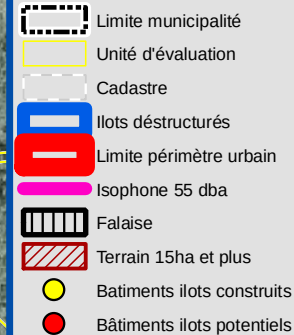
33090-12-A
Type 1

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

1:5 000

Service :



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Apollinaire



Carte 174 Îlot 33090-17

Bâtiment potentiel : 0 Bâtiment construit : 1

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 174

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Batiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels



1:2 000

Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly



Carte 175 Îlot 33095-01

Bâtiment potentiel : 4

Bâtiment construit : 9

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009

Carte 175

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Ilots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Batiments ilots construits

Bâtiments ilots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly



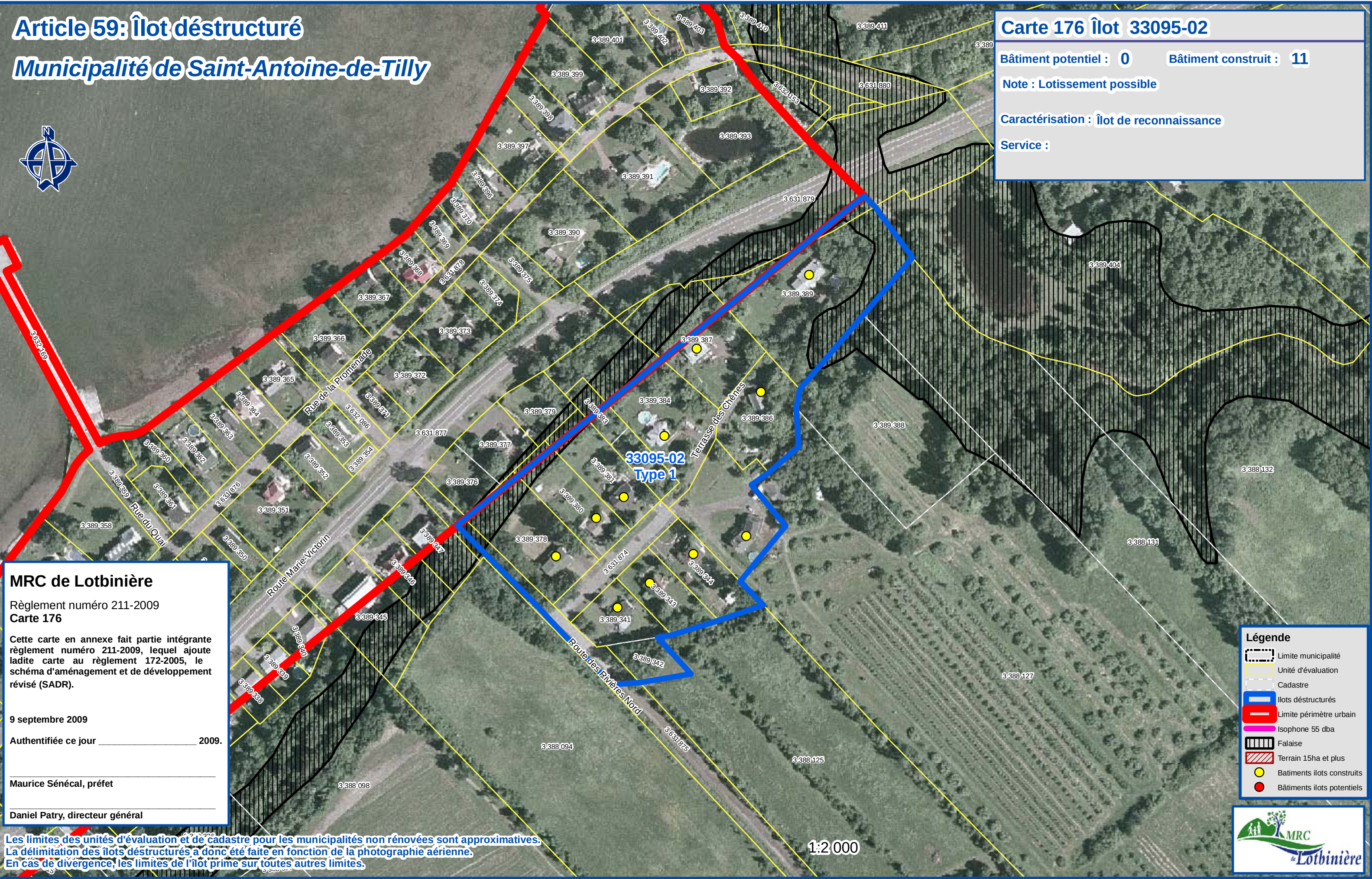
Carte 176 Îlot 33095-02

Bâtiment potentiel : 0 Bâtiment construit : 11

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 176

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Îlots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Bâtiments îlots construits

Bâtiments îlots potentiels



1:2 000

Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly



Carte 177 Îlot 33095-03

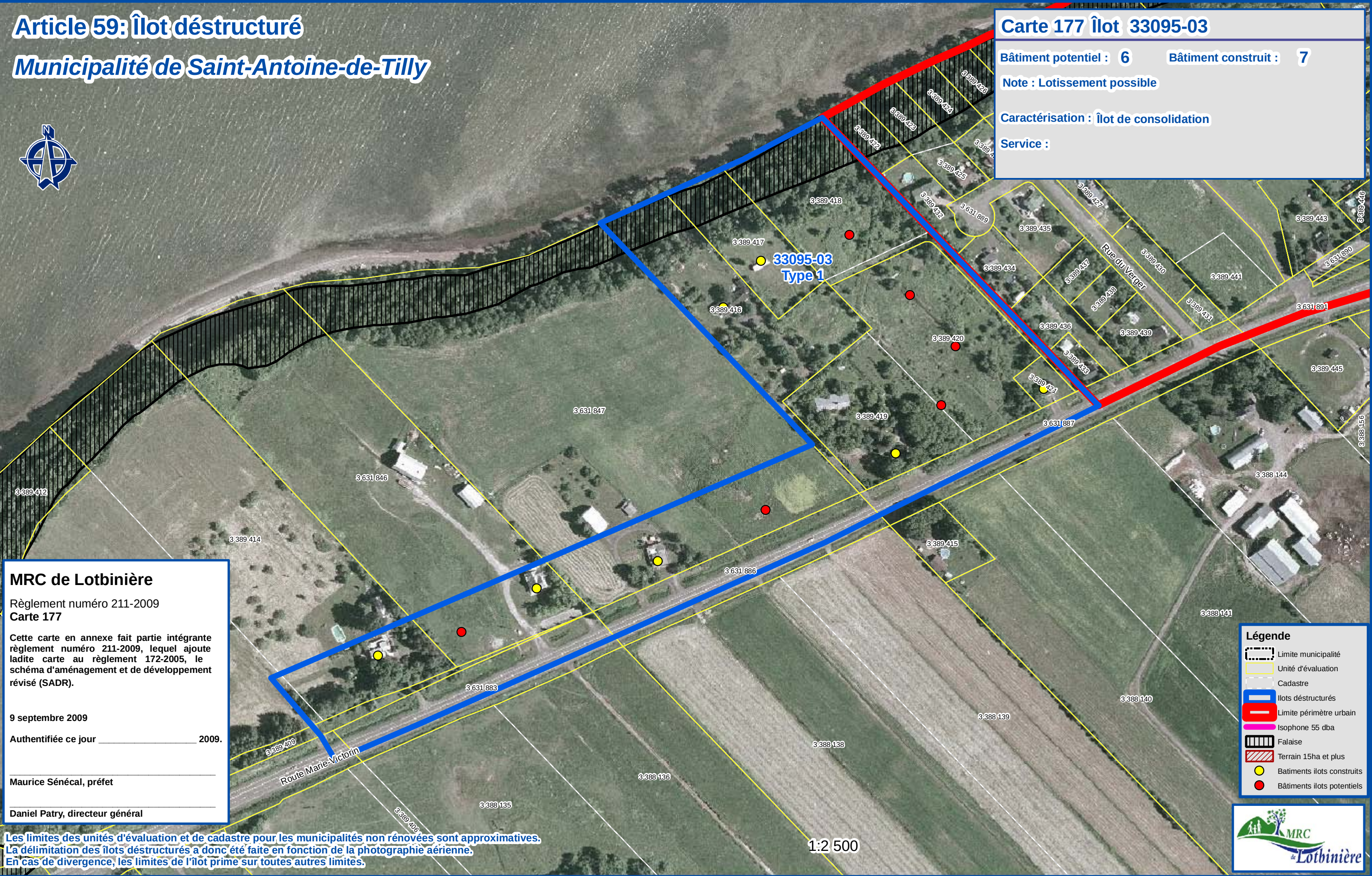
Bâtiment potentiel : 6

Bâtiment construit : 7

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de consolidation

Service :



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 177

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly



Carte 178 Îlot 33095-04

Bâtiment potentiel : 12 Bâtiment construit : 11

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de consolidation

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 178

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments îlots construits
- Bâtiments îlots potentiels



1:2 500

Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly



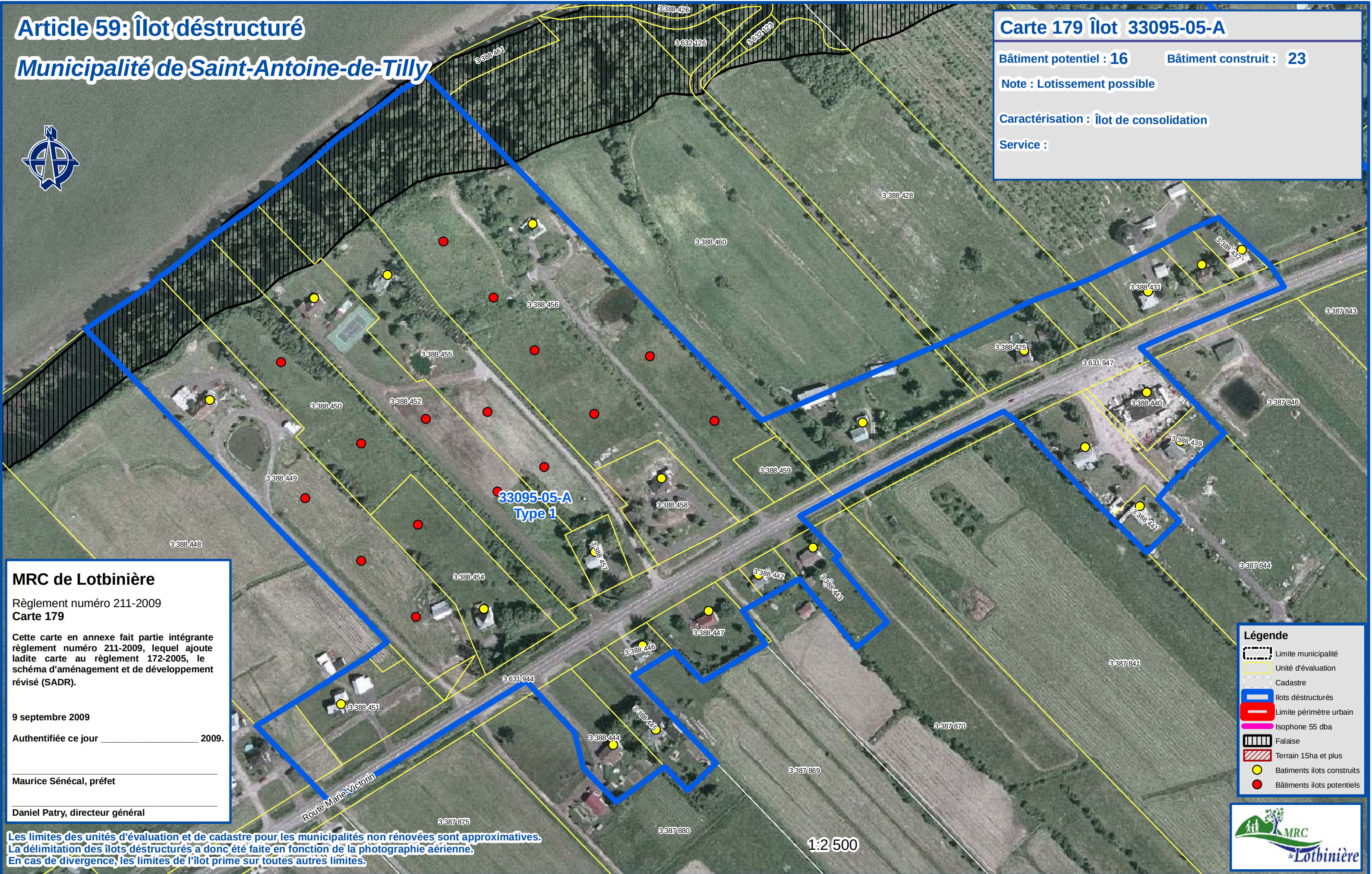
Carte 179 Îlot 33095-05-A

Bâtiment potentiel : 16Bâtiment construit : 23

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de consolidation

Service :



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 179

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Îlots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Bâtiments îlots construits

Bâtiments îlots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly



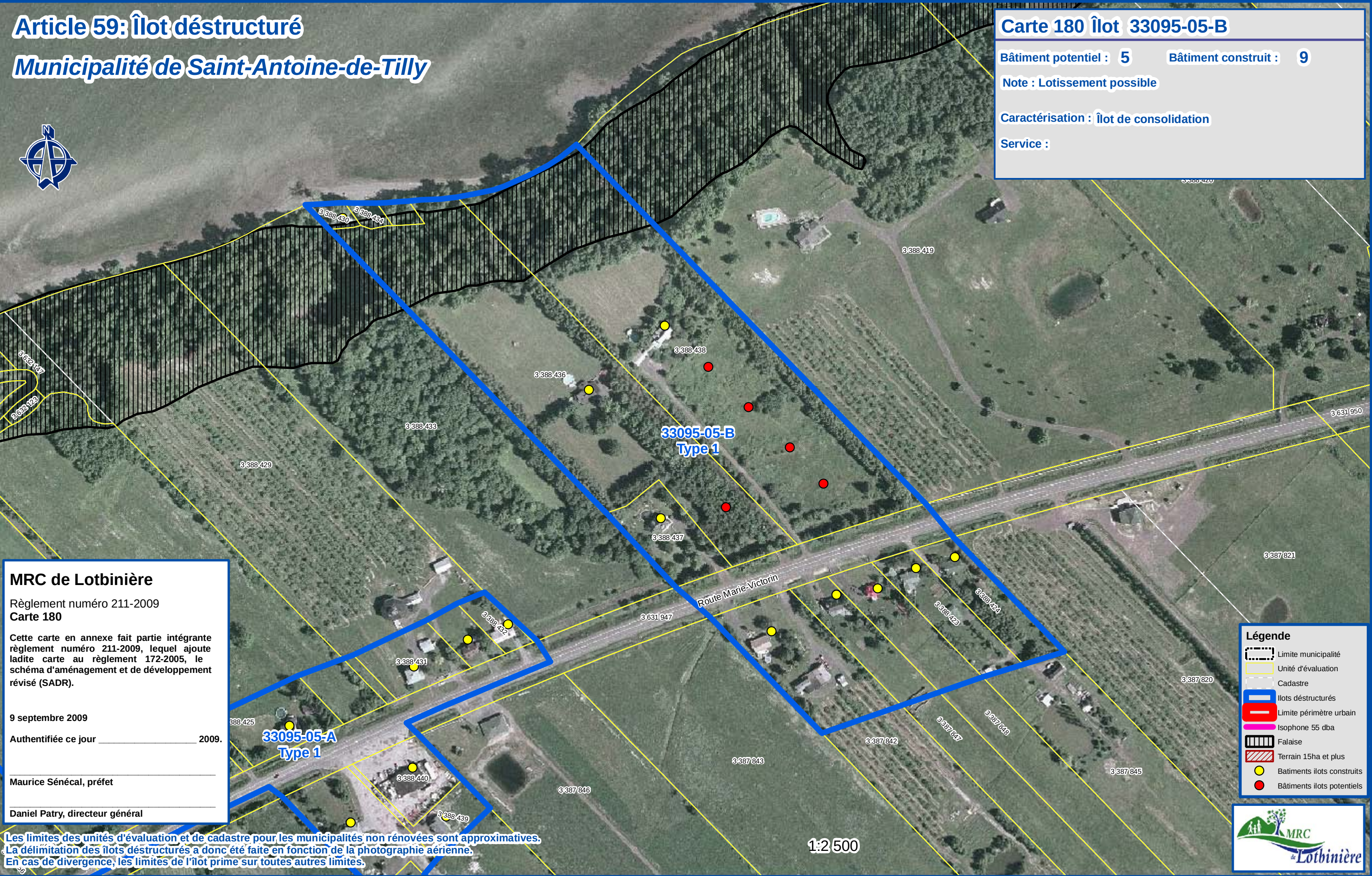
Carte 180 Îlot 33095-05-B

Bâtiment potentiel : 5Bâtiment construit : 9

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de consolidation

Service :



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly



Carte 181 Îlot 33095-05-C

Bâtiment potentiel : 42 Bâtiment construit : 63

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de consolidation

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009

Carte 181

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

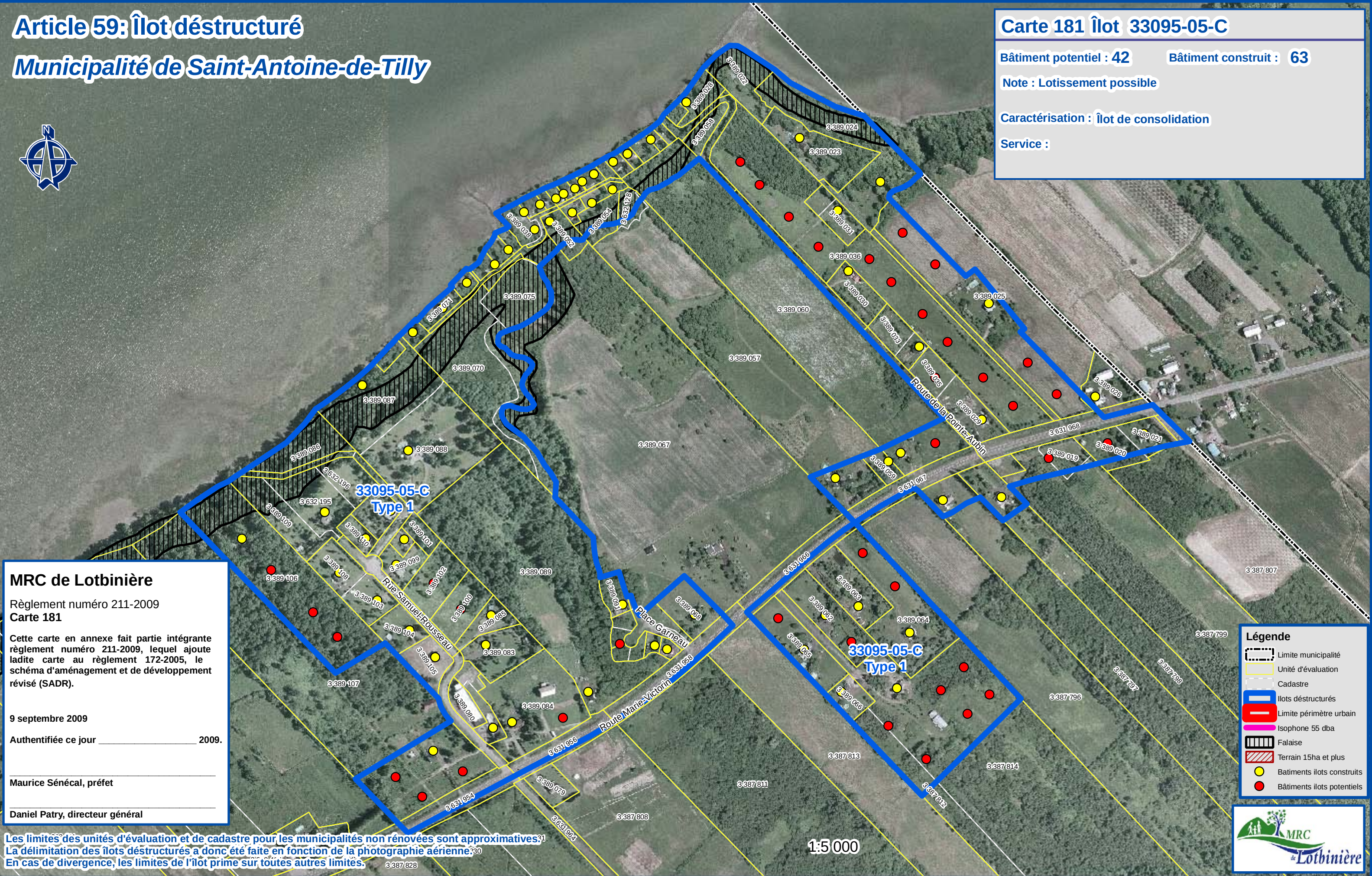
Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.³¹

La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.³⁰

En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.



Légende

 Limite municipalité

 Unité d'évaluation

 Cadastre

■

 Îlots déstructurés

■

 Limite périmètre urbain

 Isophone 55 dba

■

 Falaise

■

 Terrain 15ha et plus

●

 Bâtiments îlots construits

●

 Bâtiments îlots potentiels





Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Sainte-Croix

Carte 182 Îlot 33102-01

Bâtiment potentiel : 38 **Bâtiment construit : 79**

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de consolidation

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 182

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Îlots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Faïence

Terrain 15ha et plus

Bâtiments îlots construits

Bâtiments îlots potentiels

Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Sainte-Croix

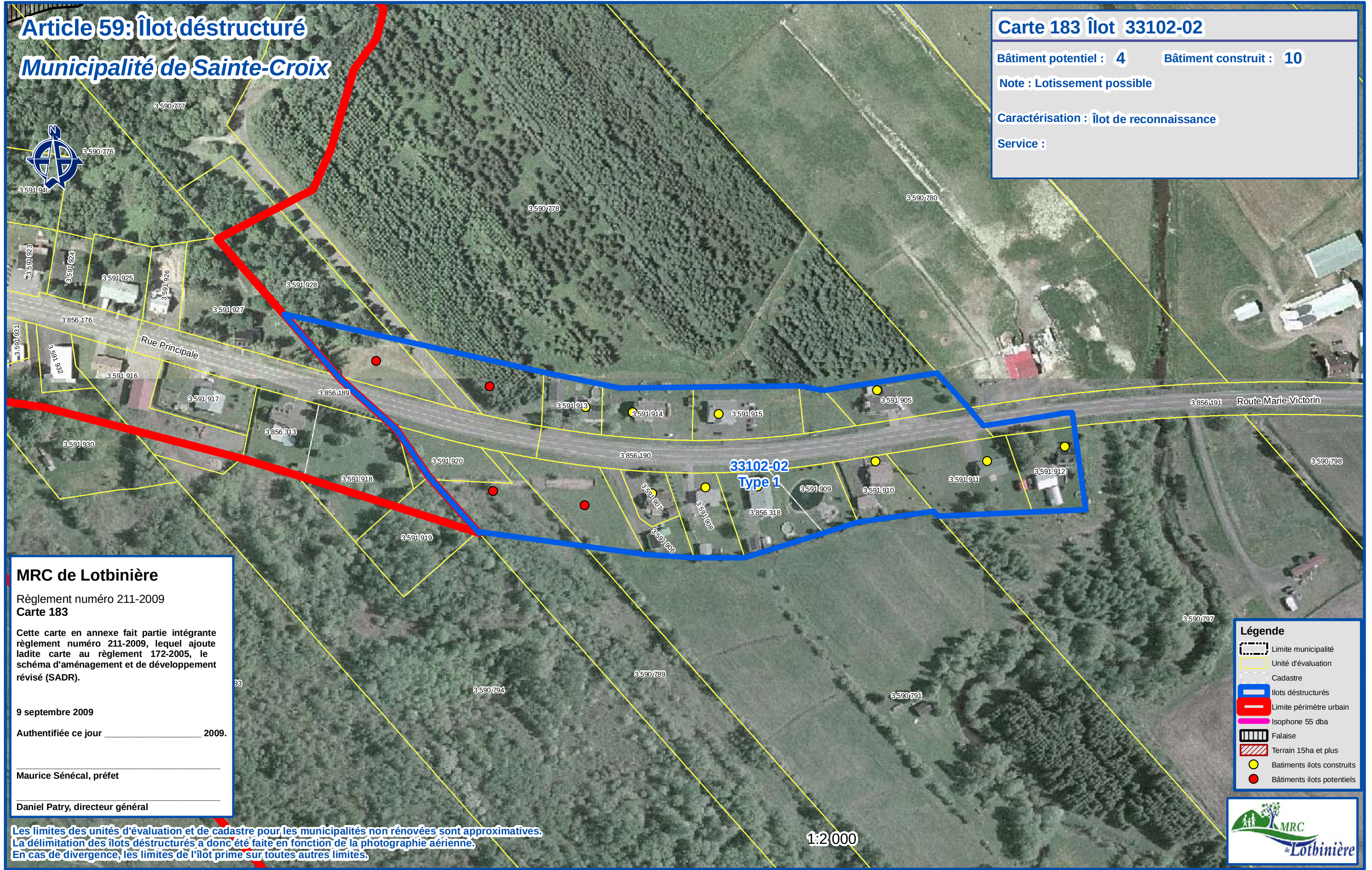
Carte 183 Îlot 33102-02

Bâtiment potentiel : 4 Bâtiment construit : 10

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 183

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels



1:2 000

Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Sainte-Croix

33102-05-A
Type 1

Carte 184 Îlot 33102-03

Bâtiment potentiel : 0 Bâtiment construit : 15

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 184

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Sainte-Croix

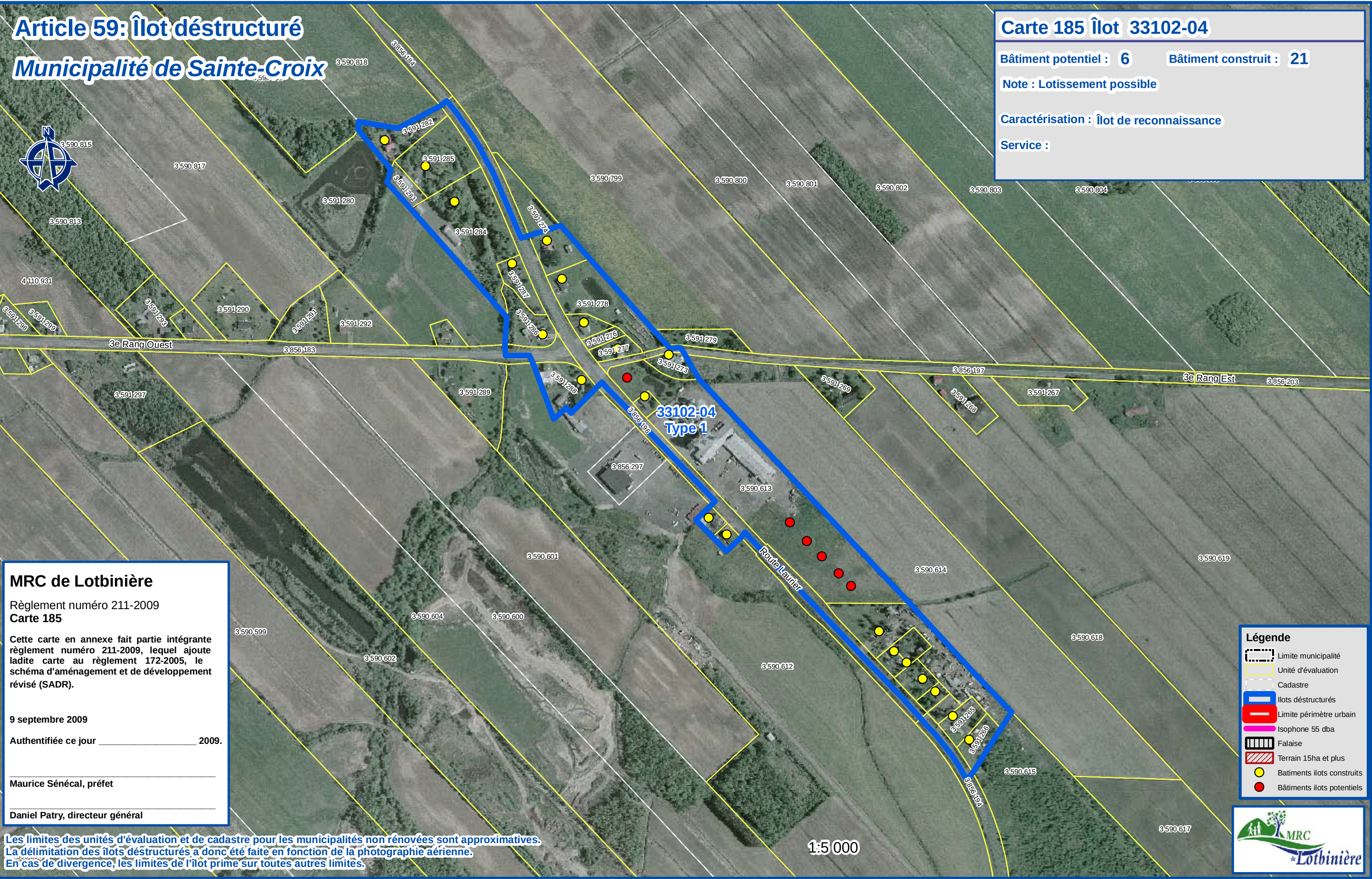
Carte 185 Îlot 33102-04

Bâtiment potentiel : 6 Bâtiment construit : 21

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 185

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009
Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels



1:5 000

Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Sainte-Croix



Carte 186 Îlot 33102-05-A

Bâtiment potentiel : 10 Bâtiment construit : 21

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

Carte 186 Îlot 33102-05-B

Bâtiment potentiel : 0 Bâtiment construit : 28

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 186

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Sainte-Croix



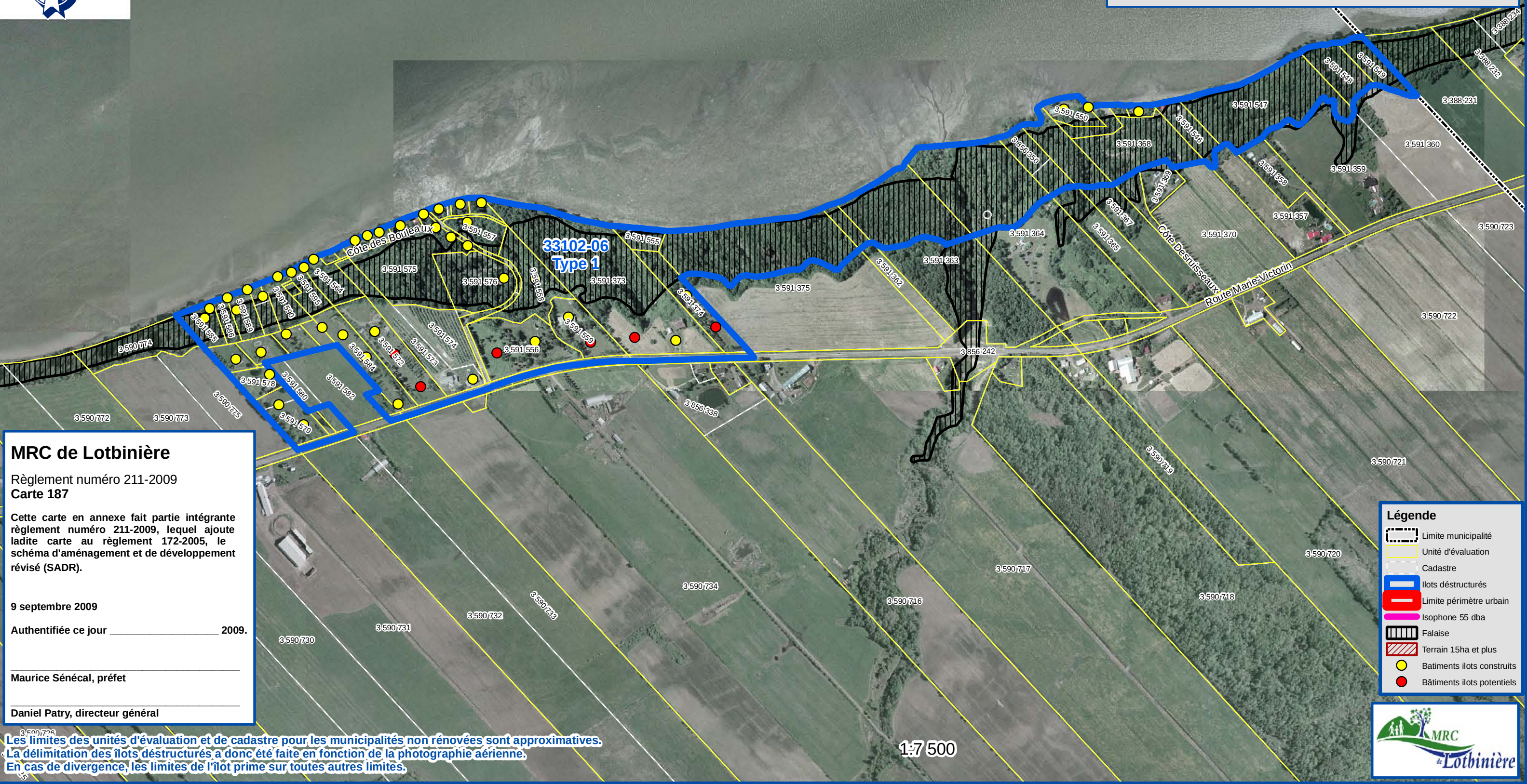
Carte 187 Îlot 33102-06

Bâtiment potentiel : 6 Bâtiment construit : 43

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 187

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Îlots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments îlots construits
- Bâtiments îlots potentiels



Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

1:7 500

Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Lotbinière



Carte 188 Îlot 33115-01

Bâtiment potentiel : 0 Bâtiment construit : 18

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 188

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Batiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Lotbinière



Carte 189 Îlot 33115-03-A

Bâtiment potentiel : 12 Bâtiment construit : 28

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de consolidation

Service : Service aqueduc

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 189

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels



1:3 000

Article 59: Îlot déstructuré
Municipalité de Lotbinière



Carte 190 Îlot 33115-03-B

Bâtiment potentiel : ? Bâtiment construit : 109

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service : Service aqueduc

Carte 190 Îlot 33115-03-C

Bâtiment potentiel : 47 Bâtiment construit : 42

Note : Lotissement avec frontage sur la 132

Caractérisation : Îlot de consolidation

Service : Service aqueduc

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 190

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

Limite municipalité

Unité d'évaluation

Cadastre

Îlots déstructurés

Limite périmètre urbain

Isophone 55 dba

Falaise

Terrain 15ha et plus

Bâtiments îlots construits

Bâtiments îlots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Lotbinière



Carte 191 Îlot 33115-04-A

Bâtiment potentiel : 6

Bâtiment construit : 22

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service : Service aqueduc

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009

Carte 191

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

 Limite municipalité

 Unité d'évaluation

 Cadastre

■

 Îlots déstructurés

■

 Limite périmètre urbain

■

 Isophone 55 dba

■

 Falaise

■

 Terrain 15ha et plus

●

 Bâtiments îlots construits

●

 Bâtiments îlots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Leclercville



Carte 192 Îlot 33123-01

Bâtiment potentiel : 6 Bâtiment construit : 7

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 192

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Batiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels



Article 59: Îlot déstructuré
Municipalité de Leclercville



Carte 193 Îlot 33123-02

Bâtiment potentiel : 1 Bâtiment construit : 7

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 193

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments îlots construits
- Bâtiments îlots potentiels



1:2 000

Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Laurier-Station



Carte 194 Îlot 33060-03

Bâtiment potentiel : 0 Bâtiment construit : 14

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 194

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

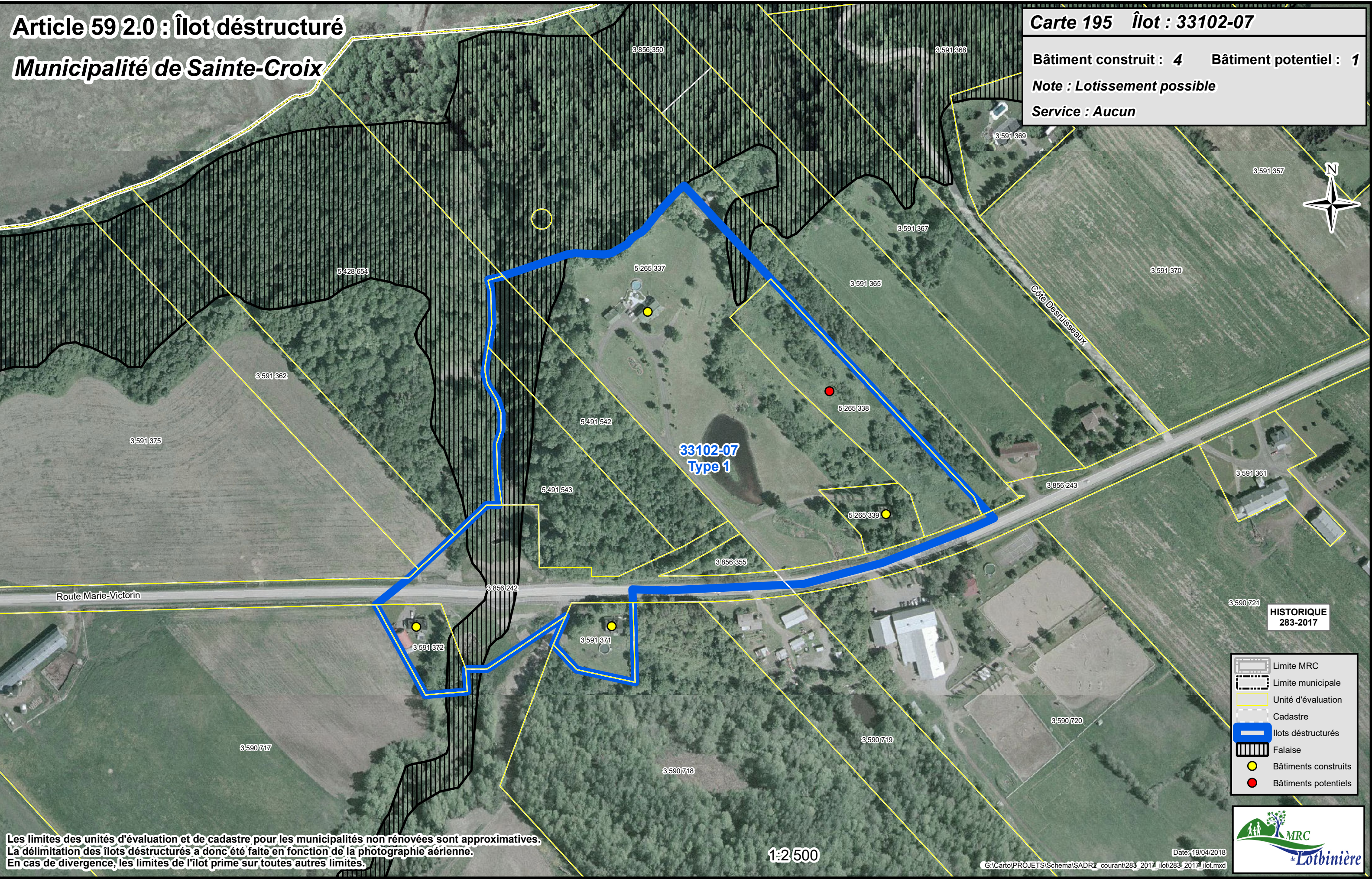
- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels



Article 59 2.0 : Îlot déstructuré
Municipalité de Sainte-Croix

Carte 195 Îlot : 33102-07

Bâtiment construit : 4 Bâtiment potentiel : 1
Note : Lotissement possible
Service : Aucun



Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

1:2 500

HISTORIQUE
283-2017

- Limite MRC
- Limite municipale
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- ||||| Falaise
- Bâtiments construits
- Bâtiments potentiels



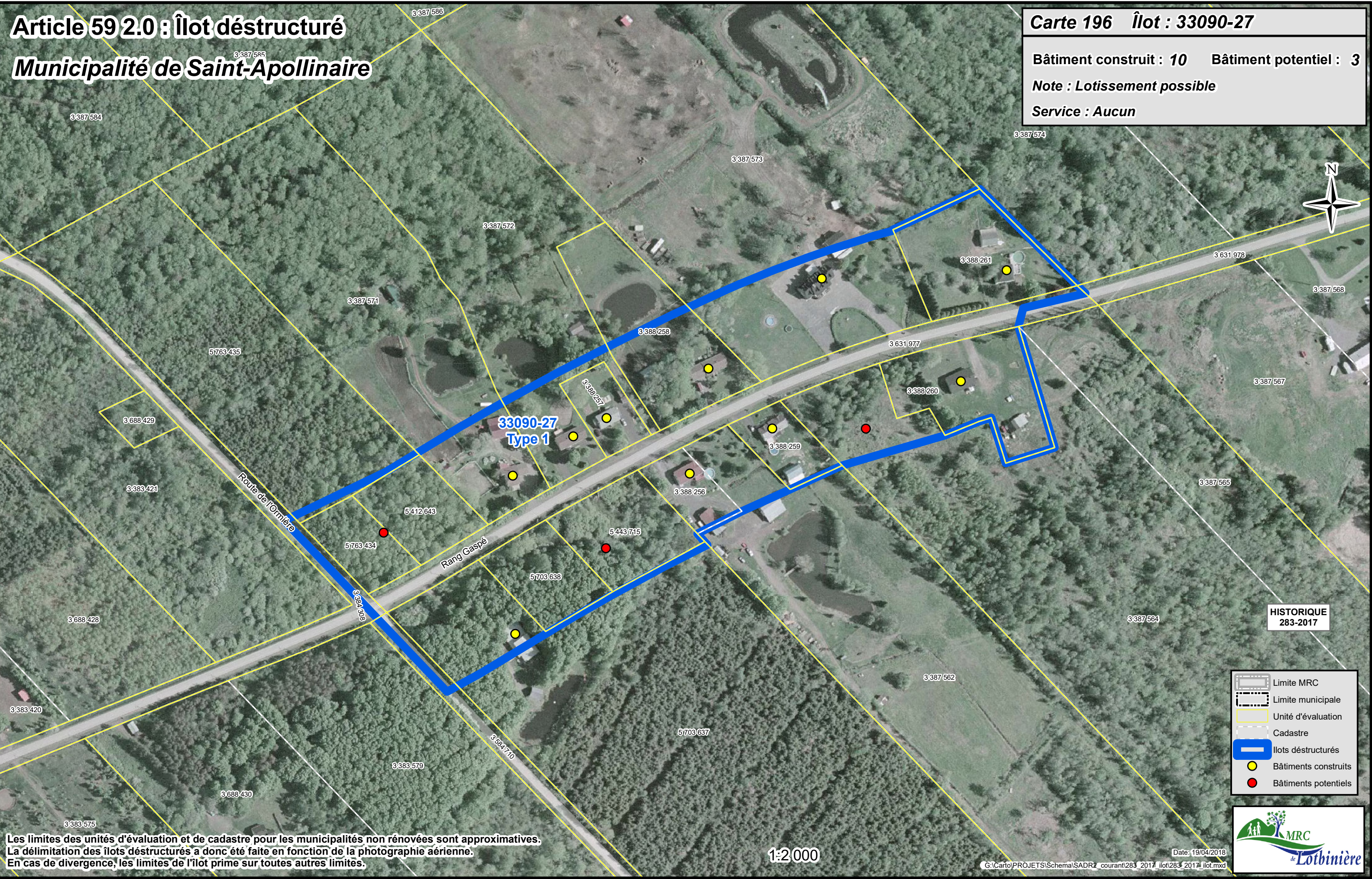
Article 59 2.0 : Îlot déstructuré
Municipalité de Saint-Apollinaire

Carte 196 Îlot : 33090-27

Bâtiment construit : 10 Bâtiment potentiel : 3

Note : Lotissement possible

Service : Aucun



Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

1:2 000

HISTORIQUE
283-2017

Limite MRC

Limite municipale

Unité d'évaluation

Cadastre

Ilots déstructurés

Bâtiments construits

Bâtiments potentiels

MRC
de Lotbinière

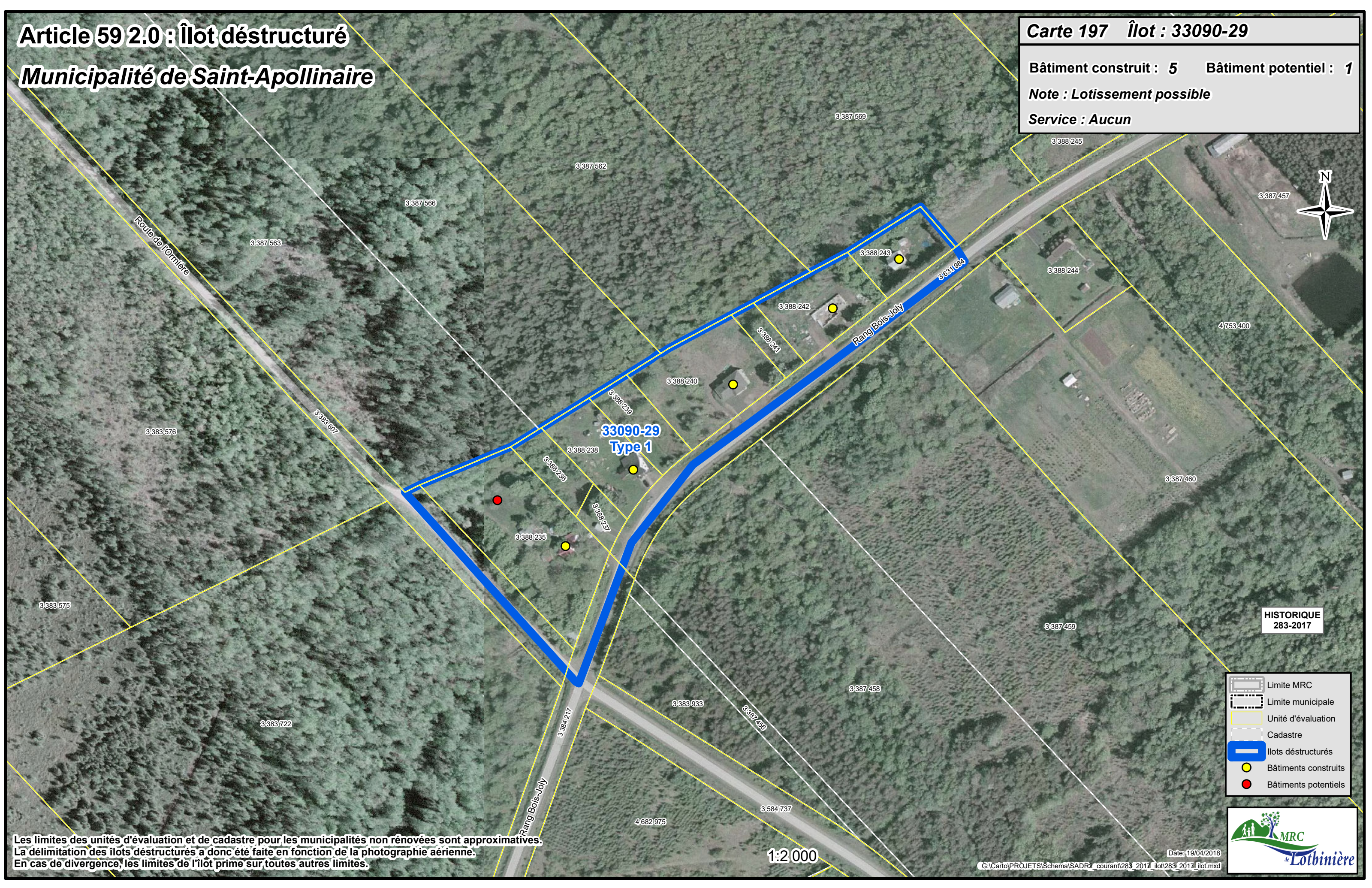
Article 59 2.0 : Îlot déstructuré
Municipalité de Saint-Apollinaire

Carte 197 Îlot : 33090-29

Bâtiment construit : 5 Bâtiment potentiel : 1

Note : Lotissement possible

Service : Aucun



Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

HISTORIQUE
283-2017

- Limite MRC
- Limite municipale
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Bâtiments construits
- Bâtiments potentiels



Article 59 2.0 : Îlot déstructuré

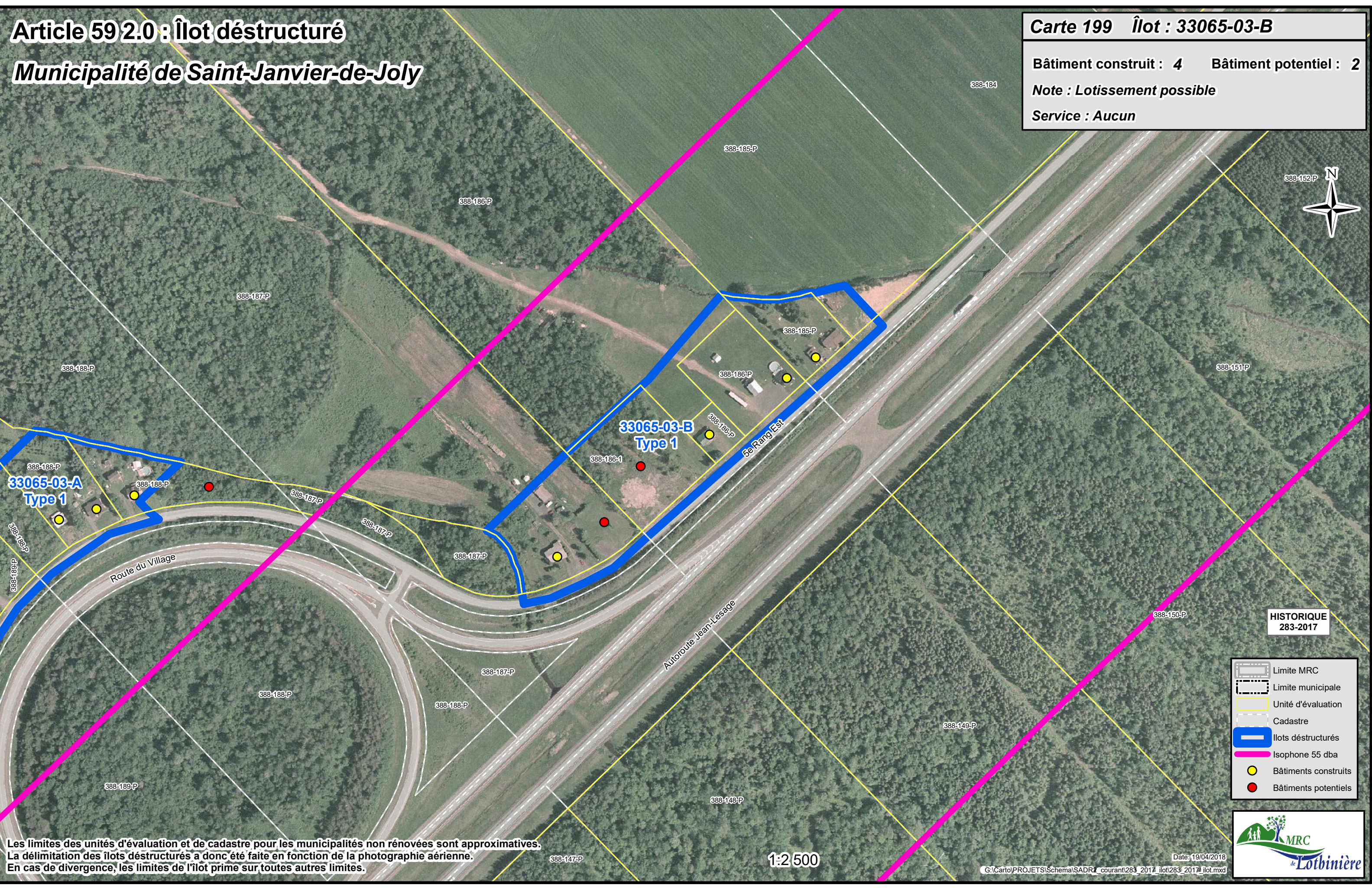
Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly

Carte 199 Îlot : 33065-03-B

Bâtiment construit : 4 Bâtiment potentiel : 2

Note : Lotissement possible

Service : Aucun



Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

1:2 500

HISTORIQUE
283-2017

Limite MRC

Limite municipale

Unité d'évaluation

Cadastre

Ilots déstructurés

Isophone 55 dba

Bâtiments construits

Bâtiments potentiels



Article 59 2.0 : Îlot déstructuré
Municipalité de Saint-Agapit

Carte 200 Îlot : 33045-09

Bâtiment construit : 9 Bâtiment potentiel : 1

Note : Lotissement possible

Service : Aucun



HISTORIQUE
283-2017

- Limite MRC
- Limite municipale
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Bâtiments construits
- Bâtiments potentiels

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

1:2 500



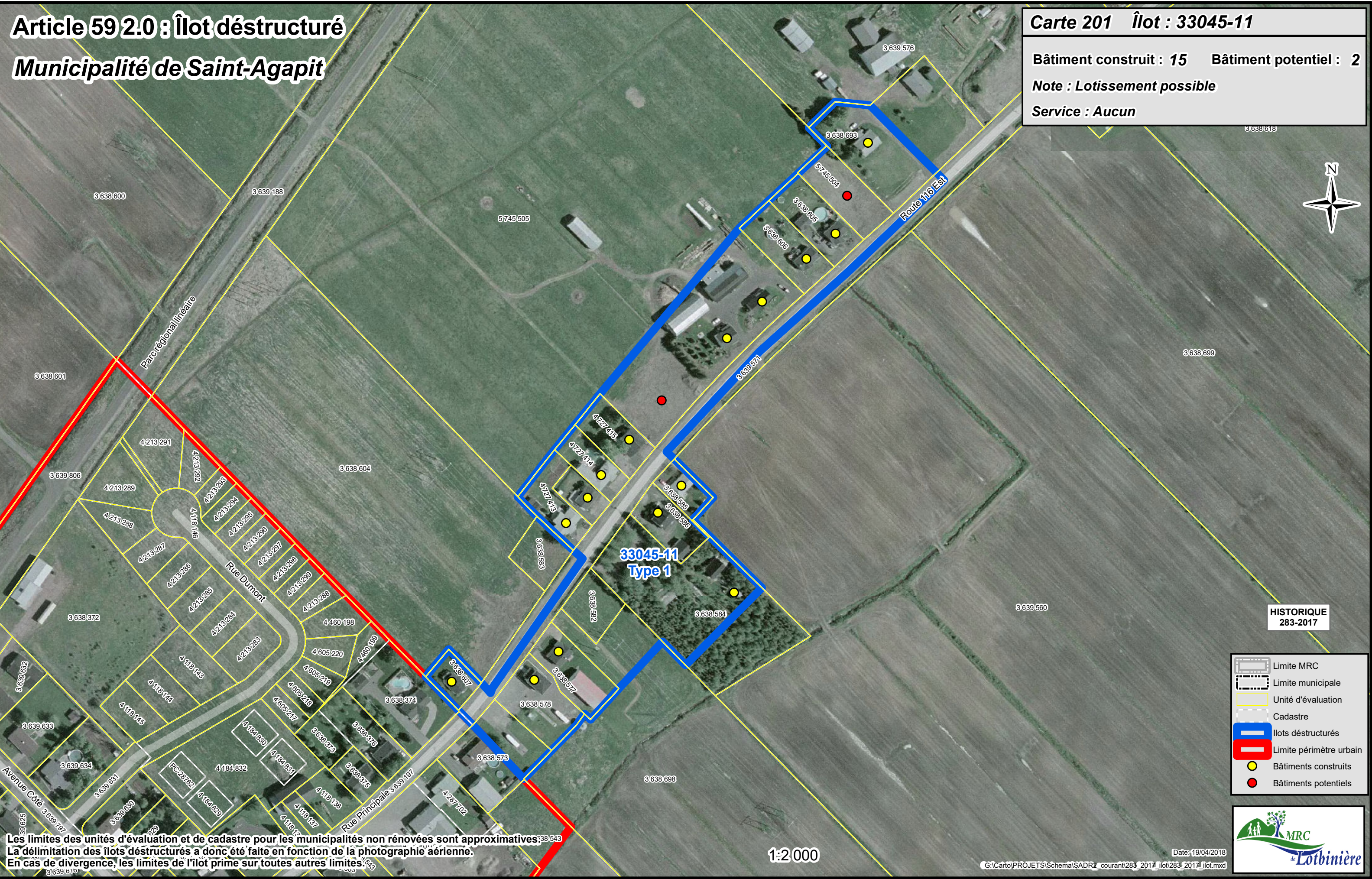
Article 59 2.0 : Îlot déstructuré
Municipalité de Saint-Agapit

Carte 201 Îlot : 33045-11

Bâtiment construit : 15 Bâtiment potentiel : 2

Note : Lotissement possible

Service : Aucun



HISTORIQUE
283-2017

- Limite MRC
- Limite municipale
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Bâtiments construits
- Bâtiments potentiels

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

1:2 000

Date: 19/04/2018

G:\Carto\PROJETS\Schema\SADR2_courant\283_2017_îlot\283_2017_îlot.mxd



Article 59 2.0 : Îlot déstructuré

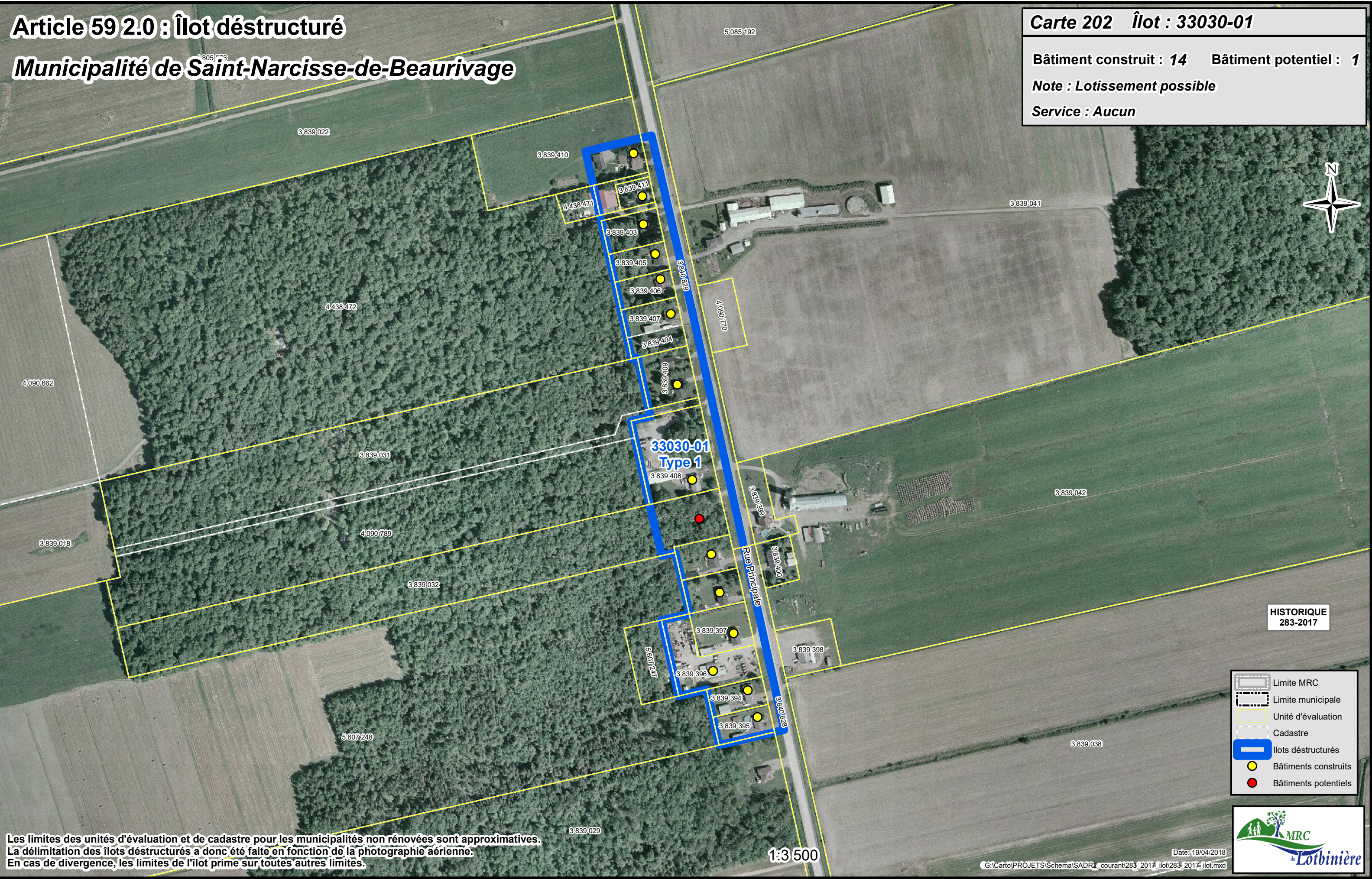
Municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage

Carte 202 Îlot : 33030-01

Bâtiment construit : 14 Bâtiment potentiel : 1

Note : Lotissement possible

Service : Aucun



33030-01
Type 1

Rue Principale

HISTORIQUE
283-2017

- Limite MRC
- Limite municipale
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Îlots déstructurés
- Bâtiments construits
- Bâtiments potentiels

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

1:3 500



Article 59 2.0 : Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage

Carte 203 Îlot : 33030-02

Bâtiment construit : 4 Bâtiment potentiel : 1

Note : Lotissement possible

Service : Aucun



Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

HISTORIQUE
283-2017

- Limite MRC
- Limite municipale
- Unité d'évaluation
- Cadaastre
- Ilots déstructurés
- Bâtiments construits
- Bâtiments potentiels



Municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage

Municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage

Carte 204 Îlot : 33030-04

Bâtiment construit : 5 Bâtiment potentiel : 1

Note : Lotissement possible

Service : Aucun



HISTORIQUE
283-2017

-  Limite MRC
-  Limite municipale
-  Unité d'évaluation
-  Cadastre
-  Ilots déstructurés
-  Bâtiments construits
-  Bâtiments potentiels



Article 59 2.0 : Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage

Carte 205 Îlot : 33025-06

Bâtiment construit : 5 Bâtiment potentiel : 2

Note : Lotissement possible

Service : Aucun



HISTORIQUE
283-2017

- Limite MRC
- Limite municipale
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Bâtiments construits
- Bâtiments potentiels

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

1:3 000

Date: 19/04/2018

G:\Carto\PROJETS\Schema\SADR2_courant\283_2017_îlot\283_2017_îlot.mxd



Article 59 2.0 : Îlot déstructuré

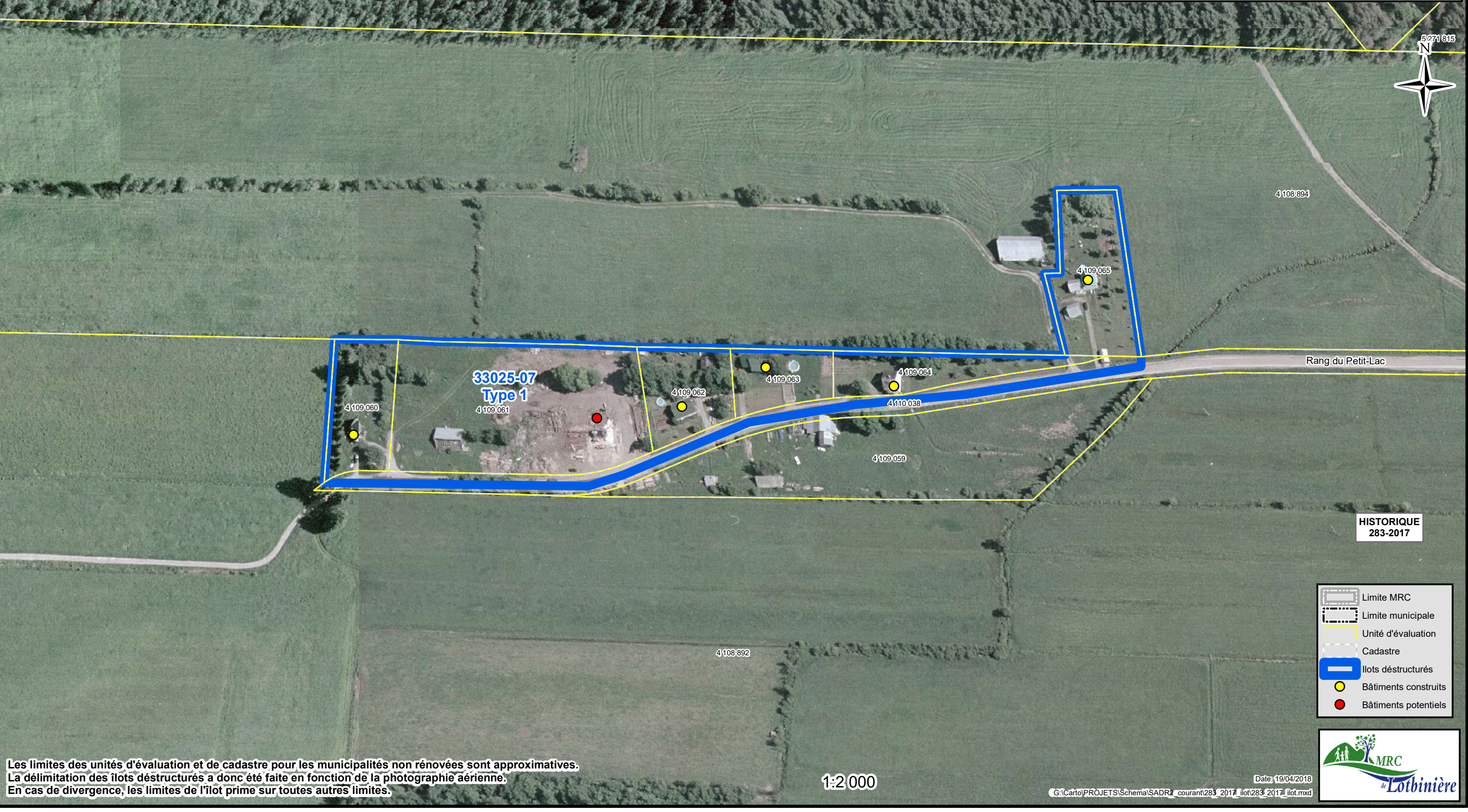
Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage

Carte 206 Îlot : 33025-07

Bâtiment construit : 5 Bâtiment potentiel : 1

Note : Lotissement possible

Service : Aucun



HISTORIQUE
283-2017

- Limite MRC
- Limite municipale
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Bâtiments construits
- Bâtiments potentiels

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

1:2 000



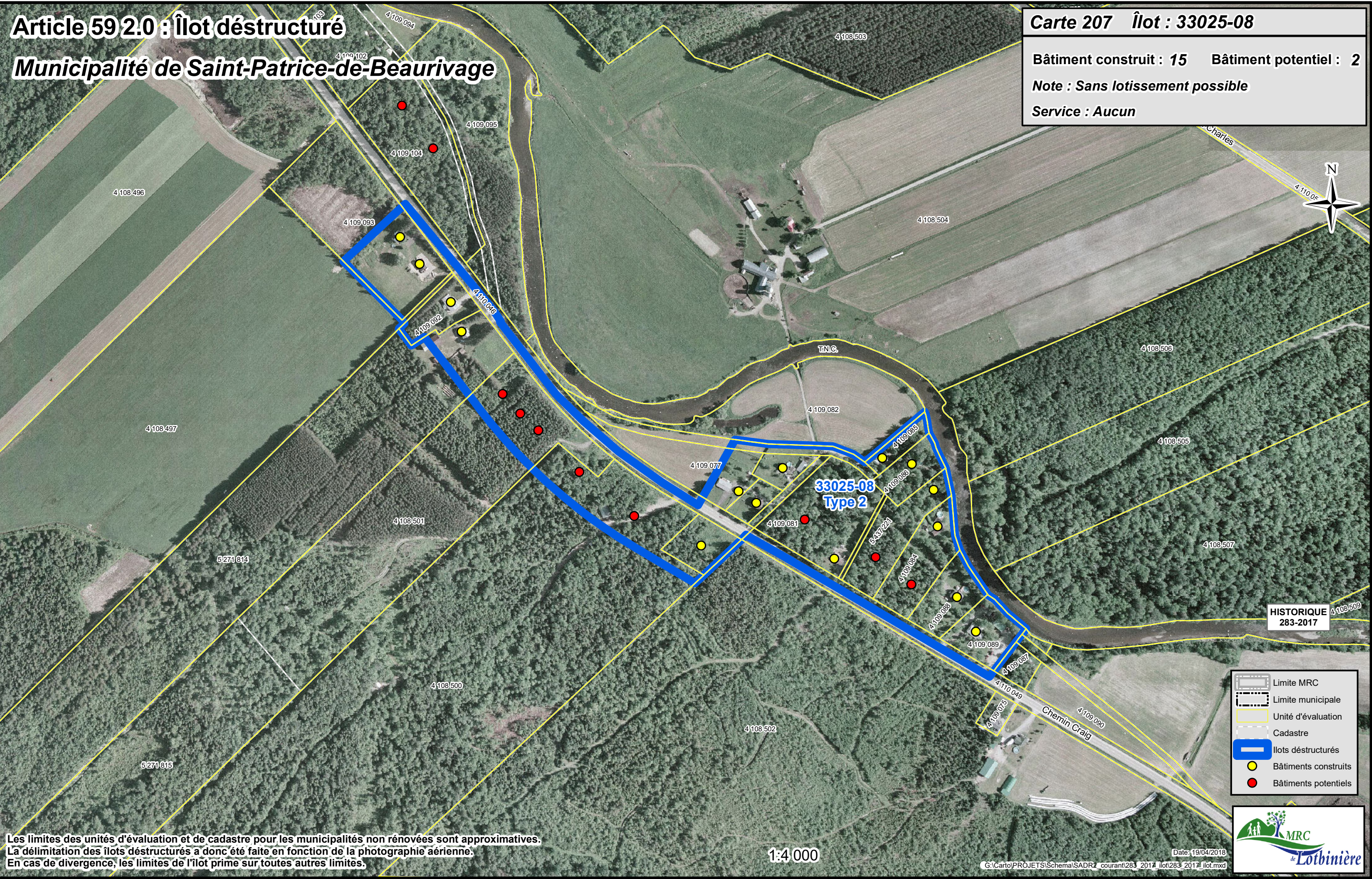
Article 59 2.0 : Îlot déstructuré
Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage

Carte 207 Îlot : 33025-08

Bâtiment construit : 15 Bâtiment potentiel : 2

Note : Sans lotissement possible

Service : Aucun



Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

1:4 000

Date: 19/04/2018

G:\Carto\PROJETS\Schema\SADR2_courant\283_2017_îlot\283_2017_îlot.mxd



Article 59 2.0 : Îlot déstructuré
Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage

Carte 208 Îlot : 33025-10

Bâtiment construit : 3 Bâtiment potentiel : 2
Note : Lotissement possible
Service : Aucun

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

1:2 000

Date: 19/04/2018

G:\Carto\PROJETS\Schema\SADR2_courant\283_2017_îlot\283_2017_îlot.mxd

Bâtiment construit : 3 Bâtiment potentiel : 2

Service : *Aucun*

33025-10
Type 1

HISTORIQUE
283-2017

-  Limite MRC
-  Limite municipale
-  Unité d'évaluation
-  Cadastre
-  Ilots déstructurés
-  Limite périmètre urbain
-  Bâtiments construits
-  Bâtiments potentiels

4449/23

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

1:2 000

Date: 19/04/2018

G:\Carto\PROJETS\Schema\SADR2_courant\283_2017_ilot\283_2017_ilot.mxd



Article 593.0 : Îlot déstructuré
Municipalité de Val-Alain



Carte 210 Îlot : 33070-05

Bâtiment construit : 9 Bâtiment potentiel : 5

Note : Lotissement possible

